

LE TRAVAIL

La grande noirceur va-t-elle redescendre sur le Québec

Une déclaration de J. Marchand

Le congédiement de Gérard Pelletier de "La Presse" n'est qu'un symptôme d'un malaise profond qui existe non seulement au "plus grand quotidien français d'Amérique" mais dans plusieurs sphères de notre société. Le régime de liberté que l'on a prétendu vouloir instaurer en 1960 (hélas, souvent du bout des lèvres!) provoque, chez plusieurs personnes en place, un affolement qui les conduit à poser les gestes les plus insensés.

Il est bien évident que l'affaire Pinard n'est qu'un prétexte qui ne peut expliquer la décision de "La Presse" de congédier son rédacteur en chef sans donner, à ce dernier, la chance de s'expliquer et de se défendre. La bêtise de la procédure nous en dit long sur la qualité des responsables du congédiement et sur leur état d'esprit. Ils nous donnent vraiment l'impression de gens qui

— Suite à la page 10

Une entrevue avec Marcel Pepin

RISQUE-T-ON au Québec de retourner à une époque de "grande noirceur" comme celle dont on croyait être sortis il y a plus de cinq ans! A-t-on même vraiment fait des progrès au cours de ces cinq années, ou n'a-t-on eu que des changements de surface!

Quelques événements du mois dernier sont inquiétants. D'abord, il semble se confirmer que même si le gouvernement québécois prend de gros risques,

à même l'argent du peuple, pour établir une sidérurgie, il veut en laisser le contrôle à l'entreprise privée. On semble vouloir affaiblir un des trois leviers (électricité, aciérie, caisse de retraite) dont parlait René Lévesque au moment de la nationalisation de l'électricité.

Puis, plus récemment encore, le rédacteur en chef de LA PRESSE, M. Gérard Pelletier, était congédié par la direction du quotidien, pour un prétexte ridicule. Chacun soupçonne qu'en fait, les propriétaires de LA PRESSE avait peur de la liberté de pensée de M. Pelletier, liberté qu'il garantissait aussi à ses journalistes.

Comme pour prouver plus solidement les inquiétudes de ceux qui souhaitent voir le progrès du Québec se poursuivre, un certain homme d'affaires, qui se trouve justement à être à la fois directeur de la sidérurgie du Québec (Sidbec) et de La Presse, M. Gérard Plourde, prononçait au milieu de tout ça une conférence, déplorait que partout dans le Québec les gens mettent en question le vieil ordre, et recommandait qu'on soit très, très prudent à l'égard de nouvelles initiatives, surtout celles de l'Etat.

Le secrétaire général de la CSN, M. Marcel Pepin, a commenté pour nous la

— Suite à la page 10

La sidérurgie aux intérêts privés?

VOIR PAGE 8



Malgré l'intervention "in extremis" du président de la FTQ, M. Louis Laberge, les travailleurs de la Québec Power ont confirmé leur adhésion à la CSN par un vote qui a donné une majorité de 30 voix en faveur du nouveau syndicat national. Les

employés de cette compagnie d'électricité nationalisée appartenaient depuis 1937 à l'union internationale des électriciens (local 1106). La requête de la CSN avait été déposée en novembre dernier. C'est en vain que la FTQ, à laquelle était affilié ce local, a tenté de retenir le groupe dans ses rangs.

Le nouveau syndicat porte à neuf le nombre des syndicats de travailleurs de l'électricité qui réunissent environ 10,000 employés de l'Hydro-Québec. La Fédération canadienne des employés des services publics entreprendra bientôt les négociations au nom de ce groupe.

CE MOIS-CI

L'hémorragie se propage à la Mauricie

SHAWINIGAN — Les quelque 600 employés du moulin Belgo de la Consolidated Paper Corporation à Shawinigan, qui étaient passés à une union internationale (affiliée à la FTQ) lors d'une grève il y a une dizaine d'années, viennent de réintégrer les rangs de la CSN. Une requête en reconnaissance syndicale en ce sens a été déposée à la CRT. La CSN, en outre, a déposé une autre requête pour représenter un groupe d'employés du papier de La Tuque. Enfin, au Cap-de-la-Madeleine, les employés de bureau de la St. Regis Paper Consolidated viennent de recevoir leur certificat d'accréditation.

Les employés des "Tissus Richelieu" adhèrent à la CSN à St-Jean

ST-JEAN — Le Syndicat national des ouvriers du textile de St-Jean vient de déposer auprès de la Commission des relations du travail une requête en accréditation pour représenter tous les salariés à l'emploi de la nouvelle usine "Les Tissus Richelieu Ltée," une filiale de la Dominion Textile. Le syndicat a déjà réussi à recruter une majorité confortable, mais la campagne d'organisation se poursuit. La CSN représente déjà plus de 4,000 employés de la Dominion Textile dans les moulins de Magog, Montmorency, Drummondville et Sherbrooke. La présente campagne à St-Jean s'est faite sous la direction de Maurice Lapointe, organisateur de la CSN, et Adrien Beauvais, représentant local de la CSN.

La CRT accrédite sans vote le Syndicat des entrepôts frigorifiques

MONTREAL — Les employés des entrepôts frigorifiques de Montréal viennent de quitter définitivement les rangs de la International Brotherhood of Railways, Steamships, Clerk, Freight Handlers, Express and Station Employees (FTQ) pour rejoindre les rangs de la CSN. Devant l'unanimité presque totale du groupe, la Commission des relations du travail, après enquête, n'a eu qu'à annuler le certificat déjà détenu par l'Union internationale. Plus de 2,000 travailleurs ont déjà quitté cette union depuis quelques mois, (dont des meuneries Robin Hood, Ogilvie, Maple Leaf, et ceux de la Commission des ports nationaux).

Une injonction retarde la grève à Baie St-Paul

BAIE ST-PAUL — La grève qui devait débuter au début de mars dans quatre institutions de Baie St-Paul a été légalement retardée

par une injonction du Procureur général, selon la procédure prévue dans le nouveau Code du Travail. Le délai doit permettre une étude de la situation pour savoir si une grève mettra en danger la santé ou la sécurité publique. Le différend oppose le Syndicat des employés d'hôpitaux de Baie St-Paul (CSN) à la communauté des Petites Franciscaines de Marie qui administre les quatre institutions en cause. La grève devait éclater le 8 mars dernier.

Caisse d'économie chez les employés de l'Hôpital de Cartierville

CARTIERVILLE — Les caisses d'économie continuent de se répandre dans les rangs des syndicats affiliés à la CSN. Le 4 mars dernier, c'était au tour des employés de l'Hôpital du Sacré-Coeur de Cartierville de créer leur propre caisse pour en faire "une contribution véritable de libération économique et sociale". Le groupe de l'hôpital Sacré-Coeur forme une section du Syndicat des employés d'hôpitaux de Montréal (CSN).

Lucien Demers est réélu président du Syndicat de la métallurgie

SOREL — M. Lucien Demers a été réélu à la présidence du Syndicat national de l'industrie métallurgique de Sorel. L'exécutif de ce syndicat comprend en outre: Jean Vandal, vice-président; Arthur Dumas, secrétaire; Gaétan Tremblay, secré-

taire financier; Maurice Jean, trésorier; Mme Roland Matte et Gilles Pepin, directeurs. Les membres ont aussi procédé à l'élection des comités de négociation pour chacune des deux sections du syndicat: employés à l'heure et employés de bureau.

Election chez les employés de bureau des chantiers maritimes

SOREL — L'assemblée générale du Syndicat des employés de bureau des chantiers maritimes de Sorel a procédé, le 15 mars dernier, à l'élection de son exécutif. Le scrutin, présidé par M. Raymond Couture, représentant syndical de la CSN, a donné le résultat suivant: président, Gilles Larouche; vice-président, Conrad Rheault; secrétaire financier, Gaston Auclair; secrétaire adjoint, Louise Godin; trésorier, Pierre Arnold; vice-présidents, Yves Péloquin (techniciens), Larry Corriveau (bureau), Raymond Ethier (salle de dessin), Paul Lafrenière (commis à la production).

Négociations longues et pénibles avec l'Asbestos Corporation

THETFORD MINES — Les négociations sont longues et pénibles avec l'Asbestos Corporation, a déclaré M. Raynald Brassard, conseiller technique de la Fédération nationale des employés de l'industrie minière. La faute en est imputable à la compagnie, a-t-il dit, qui refuse de considérer les

demandes syndicales, mais propose une diminution des droits que les travailleurs ont acquis à coup de luttes et de sacrifices. Voilà pourquoi ceux-ci ont rejeté l'offre rétrograde de l'Asbestos Corporation. Les membres du syndicat ont démontré en assemblée générale qu'ils étaient unanimes pour réclamer une convention qui les protège contre les actions financières de la compagnie, dont ils sont toujours finalement les victimes, a dit M. Brassard.

Les ingénieurs de l'Hydro songent à des "journées d'étude"

MONTREAL — Les membres du Syndicat des ingénieurs de l'Hydro-Québec (CSN) se sont prononcés majoritairement en faveur du recours à une "journée d'étude" si un des leurs venait à être l'objet d'une suspension pour n'avoir pas remis à ses supérieurs une description de son travail. Cette décision survient après toute une série de péripéties qui ont marqué les étapes franchies par le syndicat vers sa reconnaissance effective par l'Hydro-Québec. Plusieurs ingénieurs ont ignoré l'ordre de préparer une description de leur tâche de crainte que ce document ne serve à une reclassification des tâches à laquelle le syndicat n'aurait pas été invité à participer.

Les employés municipaux de St-Jean préparent leur 1ère négociation

ST-JEAN — Les employés de bureau de l'hôtel de ville, nouvellement formés en syndicat, viennent de recevoir leur certificat d'accréditation de la CRT. Le groupe a procédé à l'élection de son exécutif et prépare présentement, en collaboration avec la Fédération canadienne des employés des services publics (CSN) un projet de convention collective à soumettre aux autorités municipales. L'exécutif du nouveau syndicat national est composé ainsi: Claude Farley, président; Jean-Guy Payette, vice-président; Lucie Custeau, secrétaire-archiviste; Roger Coulombe, secrétaire-trésorier, ainsi que trois directeurs: Roland Granger, Claudette Roman et Pierre Samson.

L'APPLEC est devenue le Syndicat professionnel des enseignants

MONTREAL — L'Association professionnelle des professeurs laïques de l'enseignement classique (l'APPLEC) vient de modifier sa constitution. L'Association est maintenant devenue le "Syndicat professionnel des enseignants" et sa juridiction est désormais plus étendue que ne le prévoyait sa constitution initiale. Ce syndicat est affilié à la CSN, qui compte dans ses rangs un autre groupe d'enseignants, celui des professeurs de l'enseignement spécialisé (l'APPES).

Nouveau syndicat Interprofessionnel chez les employés de l'Etat

QUEBEC — Le "Syndicat interprofessionnel de la fonction publique" vient d'être formé à Québec dans le but de grouper les membres de diverses disciplines professionnelles en vue de négociations éventuelles avec le gouvernement provincial. Les disciplines suivantes sont déjà représentées au sein du nouveau syndicat: biologie, chimie, comptabilité, géographie, géologie, médecine vétérinaire, météorologie, minéralogie, physique, sciences humaines.



● Quelques-uns des artisans de la victoire de la CSN à la Québec Power. De gauche à droite: Judes Poulin, organisateur à la CSN, Roger Laberge, président du Syndicat national des employés de l'électricité de la région de Québec,

et Philippe Girard, directeur des relations intersyndicales. Jacques Tardif, qui avait dirigé la campagne initiale d'organisation, était retenu à Sept-Iles au moment du vote contre la FTQ.

La législation et les structures syndicales ont dominé le congrès des fonctionnaires



par
Jean Francoeur

LE premier congrès du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec qui s'est tenu à la mi-mars dans la Vieille Capitale a pu établir au-delà de tout doute que quelque chose d'irréversible s'était produit dans la fonction publique québécoise.
Le syndicalisme a passé par là...

Jamais plus la fonction publique en cette province ne sera ce qu'elle a déjà été. Jamais plus la condition d'employé de l'Etat provincial ne redeviendra le borbier dans lequel des générations de travailleurs, cols blancs ou cols bleus, sont demeurés empêtrés et impuissants.

Il s'agit d'une transformation radicale, qui ne fait d'ailleurs que commencer, et qui atteint la fibre même dont est fait cet Etat du Québec sur lequel on fonde de si grands espoirs.

"Ce n'est pas sans un sentiment de fierté, a déclaré le président du Syndicat des fonctionnaires lors de l'ouverture du congrès, vendredi 12 mars, que nous jetons un regard en arrière pour couvrir cette première période de notre courte histoire syndicale".

"Quatre années de labeur, a-t-il poursuivi, d'hésitations, de tâtonnements".

Mais quatre années aussi constamment dominées et soutenues par une foi inébranlable dans la possibilité de bâtir un groupement syndical authentique.

Quatre années de défi lancé à la sagesse des experts, ainsi qu'à la méfiance, au pessimisme d'une classe qui s'était fait si souvent tromper par de fallacieuses promesses, a dit M. Raymond Fortin.

Deux questions

Le premier congrès du Syndicat des fonctionnaires provinciaux a été dominé par deux questions principales :

— la fameuse loi spécifique qui fait actuellement l'objet d'études au sein d'un comité spécial institué par le gouvernement;

— les structures du syndicat lui-même.

Ces questions ont fait l'objet de rapports très approfondis que des commissions ont soigneusement étudiés, ainsi que de recommandations que le congrès a fait siennes en séance plénière.

Ces deux questions ne sont pas aussi étrangères l'une de l'autre qu'il apparaît au premier abord. Il est permis de penser en effet que si les fonctionnaires veulent atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés en ce qui touche la "loi spécifique" qui doit régir leurs relations avec l'Etat-employeur, ils devront selon toute vraisemblance faire démonstration de leur force syndicale, donc se doter au préalable de "structures" qui facilitent une telle mobilisation.

Un rapport fouillé

Le congrès du Syndicat des fonctionnaires a été très explicite quant à la fameuse loi qui fait actuellement l'objet de négociations avec le gouvernement.

Un rapport extrêmement fouillé a été présenté aux délégués par le directeur professionnel du syndicat, M. Raymond Parent.

En résumé on peut dire que ce rapport reprend de façon articulée toutes les positions prises antérieurement par le syndicat depuis sa fondation.

Les syndiqués veulent en somme qu'on leur reconnaisse les mêmes droits que les autres catégories de salariés : droit d'association, droit d'affiliation à une centrale syndicale, droit à la libre négociation, droit de grève en cas d'échec des négociations.

Ces objectifs une fois traités en termes législatifs ne nécessiteraient en dernière analyse que trois ou quatre amen-

dements à l'actuel Code du travail (bill 54), dont M. Parent a dit qu'il ne mentionnait les fonctionnaires que pour énumérer "les droits qu'on ne leur reconnaît pas".

Il resterait alors à amender la Loi du Service civil de façon à ce que ses dispositions soient subordonnées à la convention collective de travail.

Quant à la Commission du service civil, dans la perspective d'un régime de convention collective tel que le souhaite les syndiqués, elle ne deviendrait qu'une agence de recrutement, de sélection et de perfectionnement.

Jusqu'ici tout va bien...

...sauf que ces objectifs législatifs contredisent en tout point les conclusions d'un rapport soumis en juin dernier au gouvernement par un comité parlementaire sur les relations de travail dans les services publics.

Ce comité, présidé par Mme Claire Kirkland-Casgrain, alors ministre d'Etat dans le Cabinet de M. Lesage, suggérait plutôt d'élargir la loi actuelle du Service civil de façon à ce que les principales conditions de travail des fonctionnaires y soient fixées statutairement.

Le syndicat rejette carrément cette formule et explique ainsi son opposition.

Inspiration statique

Une telle idée, souligne-t-il, s'inspire d'une conception trop statique des relations de travail. En outre elle présente un danger majeur de "politiser" les problèmes de la négociation entre l'Etat et ses employés.

En effet si les conditions de travail sont fixées par une loi, il faudra pour les modifier passer par le Parlement. Ou bien le gouvernement est d'accord pour modifier la loi, alors pour-

quoi ne contracterait-il pas les mêmes obligations par voie de convention collective. Ou bien il n'est pas d'accord avec les engagements demandés par les fonctionnaires, en quel cas ce serait l'entrée en scène de l'opposition parlementaire.

"Sans dévaloriser le concept de loyale opposition de Sa Majesté, dit le rapport syndical, nous estimons que l'établissement de relations de travail, ordonnées et positives, commandent que les syndicats de la fonction publique traitent avec le gouvernement élu".

Comment le dilemme sera-t-il résolu ?

Il est permis de penser que l'impasse ne sera surmontée à l'avantage des fonctionnaires que si ceux-ci sont en mesure de démontrer qu'ils veulent vraiment ce qu'ils veulent.

De là l'importance des structures dont le syndicat doit se doter pour assurer sa vitalité et rendre possible une action d'ensemble.

Structures pour l'action

Jusqu'ici le Syndicat des fonctionnaires s'était donné des structures qui visaient plutôt à obtenir l'accréditation syndicale auprès de la Commission des relations au travail.

De là les sections de ministère avec les exécutifs régionaux et leurs exécutifs provinciaux.

Mais il s'agissait là de structures très lourdes, artificielles mêmes, qui avaient au surplus l'inconvénient de laisser à eux-mêmes des milliers de fonctionnaires en dehors des deux grands centres de Québec et Montréal.

Sans compter que ces structures consacraient la distinction "fonctionnaires" d'une part et "ouvriers" d'autre part par des organismes de représentation parallèle sans lien entre eux.

Le congrès a été saisi de cette question qui a été l'occasion de discussions très vives, étant donné que les changements proposés se heurtaient déjà à des habitudes acquises.

Les structures proposées au congrès font de la section régionale l'unité de base du syndicat.

Cette section régionale peut être "ministérielle", c'est-à-dire ne compter que des employés d'un ministère en particulier si elle peut réunir deux cents membres.

Autrement la section régionale devient "interministérielle". Ce barème s'applique aussi aux catégories "fonctionnaires" et "ouvriers" qui formeraient des sections régionales distinctes.

Après avoir fait l'étude détaillée des effectifs actuels du syndicat, ça donnerait 25 sections régionales chez les fonctionnaires (dont 7 en dehors de Montréal et Québec) et 24 sections chez les ouvriers (dont 16 en dehors des deux grands centres).

Il resterait à relier toutes ces sections par un conseil syndical provincial et à fixer les normes de représentation au congrès qui serait l'autorité suprême du syndicat.

Le conseil syndical serait ainsi composé d'un directeur désigné par chaque section régionale, lesquelles pourraient en désigner un deuxième s'ils ont 500 membres et plus.

Quant au congrès provincial il serait composé de délégués de chaque section régionale d'après un barème qui tient compte du nombre de membres de chaque section.

Le syndicat en effet serait coiffé d'un exécutif provincial comprenant un président, un secrétaire et un trésorier, auxquels se joindraient trois directeurs désignés par les fonctionnaires et trois par les ouvriers.

Participation maximum

Tel est le mécanisme ingénieux qui sans résoudre tous les problèmes que soulève la représentation des membres dans un syndicat aussi nombreux et aussi dispersé géographiquement et professionnellement, permettra dans l'immédiat un minimum de vie syndicale.

Sans compter qu'il sera toujours possible d'en changer les structures si l'expérience s'avérait négative.

En présentant le rapport sur les structures, M. Raymond Fortin, le président du syndicat, avait souligné devant les délégués "que les structures syndicales n'ont aucune valeur en elles-mêmes".

Elles n'ont de valeur, a-t-il dit, que dans la mesure où elles correspondent aux besoins du syndicat et lui permettent de jouer adéquatement son rôle en favorisant la participation maximum de ses membres à sa vie et à ses décisions.

Les femmes au travail réclament

- un salaire égal pour travail égal
- des mesures de sécurité sociale adaptées à leur sexe
- des garderies et cantines scolaires

**On demande
une enquête sur
le travail
féminin la nuit**



par
Solange Chalvin

Il y a 500,000 femmes au travail dans la seule province de Québec — dont 250,000 sont mariées et nous ne savons à peu près rien de ces travailleuses, affirmait Jean Marchand, président général de la CSN, à un récent colloque organisé par le comité d'éducation de notre centrale syndicale.

Cette soirée d'information à laquelle participaient également deux travailleuses, également mères de famille, mesdames Thérèse Gagnon et Mariette Latendresse, ainsi qu'un travailleur social, aussi père de famille et époux d'une femme au travail, avait été organisée afin de permettre aux travailleuses de faire connaître leurs véritables conditions de travail et l'aide qu'elles attendent de l'Etat et des syndicats.

Leurs vœux sont à peu près unanimes. D'abord la reconnaissance partout du salaire égal pour un travail égal. Le débat qui suivit le colloque permit une fois de plus aux dirigeants de la CSN de se rendre compte que cette loi était encore loin d'être respectée dans l'industrie, surtout dans l'industrie textile où l'on emploie volontiers des femmes afin de moins les rémunérer.

En second lieu, des mesures de sécurité sociale adaptées à leur sexe, comme des congés de maternité, des emplois à mi-temps, l'interdiction du travail de nuit, des garderies organisées par le gouvernement provincial, les municipalités ou les employeurs, dès que le nombre de travailleuses le justifie, et la multiplication des cantines scolaires.

Toutefois ces désirs ne deviendront des réalités que lorsque le gouvernement sera ren-

seigné sur les conditions exactes de travail des femmes en emploi au Québec, de façon permanente. Réitérant un vœu déjà exprimé au dernier congrès de la CSN, le président promit aux femmes présentes que la CSN exigerait une enquête complète sur les conditions de travail des femmes en emploi au Québec dès la présentation du prochain mémoire de la CSN qui aura lieu dans quelques mois. M. Jean-Paul Lefebvre, animateur de la soirée, demanda à l'assemblée si celle-ci était en faveur d'une telle enquête. L'assemblée composée surtout de femmes déjà en emploi vota unanimement ce vœu que la CSN s'est engagée à présenter au gouvernement.

Pour payer les études des enfants

Que nous soyons en faveur ou contre le travail des femmes, disait Jean Marchand, est devenue une question oiseuse. Il y a deux millions de femmes qui TRAVAILLENT au Canada que nous aimions cela ou non. J'irais encore plus loin, poursuivait M. Marchand "si les femmes cessaient de travailler du jour au lendemain, elles créeraient la plus grande crise économique que nous n'avons jamais connue". Pourquoi travaillaient-elles avant, pendant le mariage et même une fois leur famille élevée? Pour diverses causes dont la première est sûrement économique.

"Je n'avais pas le choix", dit Mme Mariette Latendresse, mère de trois enfants de 16, 18 et 20 ans, travailleuse sociale qui a repris ses activités à plein temps alors que son plus jeune enfant avait environ douze ans. "C'était mon fils de seize ans qui se mettait au travail ou moi. Devant cette perspective, tous mes vieux préjugés sont tombés; il n'y avait plus d'hésitation possible. Mon fils et mes deux autres enfants devaient

continuer leurs études qui étaient trop chères pour un salaire unique". De son côté, Mme Thérèse Gagnon qui devint soudainement chef de famille avec six enfants de deux à onze ans, à la mort de son mari, n'est pas retournée au travail par plaisir ou par fantaisie: elle avait besoin de gagner. Mme Gagnon raconta les conditions pénibles dans lesquelles vivent les veuves qui reçoivent une allocation nettement insuffisante du Ministère de la Famille. C'est ainsi que nous avons appris qu'une maigre pension alimentaire de \$39. par semaine était versée pour une famille de sept personnes; la pension d'un enfant de cinq ans à douze ans est de \$5. par mois alors qu'on accorde la ridicule somme de \$2.50 par mois pour un bébé jusqu'à l'âge de cinq ans. Ces chiffres ont soulevé l'indignation des femmes présentes qui sont au courant du coût de la vie actuelle et qui savent fort bien qu'avec \$2.50 par mois on n'arrive même pas à fournir une ration normale de lait à un nourrisson. Pour Mme Gagnon, le problème des veuves qu'elles soient au travail ou non ne sera pas résolu tant qu'une section spécifique n'aura pas été créée au sein du ministère de la Famille. En plus de l'aide pécuniaire, ces femmes, chefs de famille, ont besoin de conseils juridiques, de l'assistance de travailleurs sociaux, de services organisés comme des garderies et des cantines scolaires car en général, elles ne peuvent défrayer sur leur maigre salaire celui d'une aide familiale.

Répercussions sur le mari ou sur les enfants?

C'est un travailleur social à l'emploi de la Société d'orientation et de réhabilitation, M. Roland Morency, dont la femme est au travail, qui eut la tâche de décrire le rôle nouveau qu'assume le mari de celle qui part soir et matin. D'abord dit M. Morency, il faut s'ouvrir les yeux et réaliser que le nombre des travailleuses s'accroît à un rythme accéléré. C'est donc un phénomène dans le monde entier contre lequel nous ne pouvons rien. Au contraire, poursuivit M. Morency, je pense qu'il est normal que la femme qui est de moins en moins esclave des tâches domestiques travaille de son côté à améliorer la vie de tous les membres de la famille. Dans bien des cas, le salaire de la femme mariée aide à payer les dettes, puis à acquérir une maison, puis à payer les études classiques des enfants quand ce ne sont des vacances familiales qu'on ne pourrait se payer autrement. Cette nouvelle façon de vivre demande par contre certains sacrifices aux membres de la famille. On doit apprendre à laver la vaisselle, à passer l'aspirateur et à manger des menus moins variés. Mais c'est certainement beaucoup moins pénible dit M. Morency que de retirer un garçon de l'école à seize ans pour le jeter sans préparation dans le monde du travail, ou encore de rogner continuellement sur le budget de nourriture ou de vacances pour arriver à joindre les deux bouts.

Il semble toutefois que pour que le travail de la femme soit

LE Comité féminin de la Confédération des Syndicats nationaux, à sa réunion du 19 mars, a étudié les problèmes de la femme en emploi et plus particulièrement le travail de nuit pour les femmes dans le textile.

A cette réunion, une résolution a été adoptée à l'unanimité et a été portée à la connaissance du Ministre du Travail, M. Carrier Fortin. Elle se lit comme suit:

"ATTENDU que dans le textile la question du travail de nuit pour les femmes se pose d'une façon urgente et aiguë, le Comité féminin de la Confédération des Syndicats nationaux demande au Gouvernement provincial d'instituer une Commission royale d'enquête au sujet du travail de nuit pour les femmes et qui porterait sur les aspects: familial - social - physique et économique".

Le comité féminin est persuadé que seule une commission du genre de celle qu'il demande pourra permettre, à la lueur des données qu'elle fournira, de solutionner le problème, comme il se doit. Autrement des conséquences et des répercussions graves pourraient s'ensuivre. C'est pourquoi il espère que le Gouvernement se penchera avec attention sur ce problème urgent et agira avec promptitude.

un succès, il est indispensable que le mari y consente de bon gré et encourage même sa femme dans cette ligne. Quant aux enfants, ce qui est pénible de dire Mme Latendresse, c'est qu'aucun service approprié ne fonctionne au Québec et que chaque femme soit obligée de compter sur ses propres ressources ou celles de sa famille ou belle-famille pour arriver à organiser une garderie pour ses enfants qui rentrent de l'école par exemple, ou à l'heure du lunch. Si de tels services existaient comme cela se fait dans plusieurs pays d'Europe, les femmes au travail auraient une tâche beaucoup plus facile. Pour Mme Latendresse qui par son travail rencontre chaque année des centaines de familles, il est faux de prétendre que les délinquants sont plus nombreux chez les couples dont la femme travaille; ils sont plus nombreux chez les couples désunis ou quand ils sont élevés sans amour. Par contre, le sens des responsabilités s'acquiert de façon marquée chez l'enfant d'une femme qui travaille. Moins "couverné" il participe plus tôt à des tâches domestiques, fait des courses, accomplit seul de petits travaux, etc., et apprend progressivement à se débrouiller seul.

Quelques problèmes seulement furent soulevés dans le cadre du colloque organisé par le comité d'éducation, nul doute que l'enquête que la CSN réclamera du gouvernement du Québec mettra en lumière les véritables problèmes de ces 500,000 travailleuses québécoises. C'est une première étape à franchir.

La CSN veut-elle avaler la CIC?

DANS son édition du 4 février 1965, "L'Alliance" se demande si la CSN ambitionne "d'avalier" la CIC. Ce journal est l'organe officiel de l'Alliance des Professeurs catholiques de Montréal qui est affiliée à la Corporation des Instituteurs et Institutrices catholiques du Québec. La CIC a été fondée en 1946 et groupe aujourd'hui, dans ses rangs, 40,000 membres, la plupart professeurs de l'enseignement public élémentaire et secondaire.

Une page d'histoire

Pour expliquer à la fois la crainte de l'Alliance et l'exagération des termes dans lesquels elle est exprimée, il faut retourner en arrière et rappeler une page de la petite histoire de la CSN, au temps où celle-ci s'appelait la CTCC. On comprendra mieux ensuite la situation actuelle.

Avant même que la CIC existe, au moment où les professeurs essayaient de se grouper en syndicats locaux, puis en fédérations diocésaines, les permanents des conseils centraux de la CTCC ont

L'unité d'une profession écarte-t-elle toute possibilité d'affiliation à une centrale syndicale ?

souvent été appelés à donner leur aide pour faciliter le recrutement et négocier les premiers contrats de travail avec les commissions scolaires. Ce fut le cas surtout pour les institutrices rurales qui étaient le plus démunies. On pourrait citer beaucoup d'exemples: Joliette (que l'auteur de cet article a vécu lui-même), Victoriaville, St-Hyacinthe, Hull, Shawinigan, Saguenay, Rimouski, etc.

Les permanents des conseils centraux de la CTCC trouvaient tout naturel d'aider ces travailleurs, comme tous les autres, à bénéficier du syndicalisme. Et ces professeurs trouvaient aussi tout naturel de se rapprocher des autres syndicats de leur région. C'est ainsi que, dans un bon nombre d'endroits, des syndicats de professeurs se sont affiliés à nos conseils centraux, pour participer à l'action syndicale régionale, tout en s'affiliant à la CIC, au niveau provincial, dès que celle-ci fut constituée en fédération professionnelle. A ce moment, certains se sont posé la question de l'affiliation de la CIC à la CTCC, mais cela ne se réalisa jamais.

On avait senti des liens naturels, sur la base régionale, entre professeurs et travailleurs de toutes autres catégories. Mais, au niveau provincial, les dirigeants de la CIC préférèrent garder leur indépendance.

Les nouveaux développements

Depuis une couple d'années, de nouveaux développements se sont produits qui ont remis la question à l'ordre du jour. Ce furent d'abord les professeurs de l'enseignement technique qui demandèrent et obtinrent leur affiliation à la CSN. Ceux-ci, au nombre d'environ 1,600, tous à l'emploi du Gouvernement provincial, étaient déjà groupés dans "L'Association professionnelle des Professeurs de l'Enseignement Spécialisé" (APPES). Sollicités à la fois par la CIC et la CSN, ils choisirent de venir chez nous. Il en fut de même, peu après, pour les professeurs laïcs des Collèges classiques privés: "l'Association Professionnelle des Professeurs Laïcs de l'Enseignement Classique" préféra la CSN à la CIC.

En même temps cependant, "l'Association Professionnelle des Professeurs des Ecoles Normales Catholiques" vota pour la CIC.

Tout de suite apparurent les intérêts communs à l'APPES, à l'APPLEC et aux autres syndicats de la CSN. Celle-ci mit à la disposition de ses nouveaux affiliés les conseillers techniques expérimentés nécessaires à la négociation de leurs contrats de travail. Elle les intéressa à ses études en cours sur l'amélioration de la législation pour la fonction publique. Elle profita de leurs connaissances des problèmes de l'enseignement pour étudier le rapport Parent et, en particulier, le rôle que peuvent jouer les travailleurs sur les comités régionaux de planification scolaire.

Sur toutes les questions d'intérêt général, les professeurs découvrirent qu'ils partageaient les préoccupations des autres travailleurs et qu'ils avaient tout à gagner à les étudier avec eux dans les cadres d'une centrale syndicale comme la CSN.

L'intérêt de la CSN pour l'éducation

La CSN est une des grandes associations populaires qui se sont le plus préoccupées des problèmes de l'éducation. Elle y a été sensible parce que ses membres sont parmi ceux qui ont le plus souffert d'un système d'enseignement peu accessible aux petites gens et peu adapté aux exigences d'une société industrielle. C'est pourquoi elle a toujours réclamé une démocratisation de l'enseignement par une participation des parents et des professeurs à l'administration du système. Elle a aussi réclamé la revalorisation de la fonction du maître par un meilleur statut social et une rémunération plus adéquate.

N'est-il pas légitime pour les travailleurs de penser qu'ils pourraient mieux atteindre ces objectifs en unissant leurs efforts à ceux des professeurs qui veulent bien rejoindre les rangs de leur centrale syndicale? La CSN a besoin des professeurs pour comprendre les problèmes inhérents au système d'enseignement qu'ils sont les seuls à vivre au jour le jour. Mais les professeurs aussi ont besoin de la CSN pour comprendre les problèmes très complexes d'une société industrielle que seuls des travailleurs de tous les secteurs économiques groupés

par

Fernand Jolicoeur

en un ensemble homogène peuvent interpréter aussi fidèlement que possible.

Une conception du syndicalisme

Mais au fond de l'incompréhension entre la CIC et la CSN, on découvre une conception différente du syndicalisme. L'éditorial de "l'Alliance," dont on parle au début de cet article, met l'accent sur l'unité de la profession, comme objectif à atteindre, et se demande où peut se faire cette unité: au sein de la CIC ou ailleurs?

L'unité d'une profession ne peut se faire qu'au sein d'une fédération professionnelle. Personne n'en a jamais douté. Mais opposer cette vérité de La Palice à une possibilité d'affiliation d'une fédération de professeurs à une centrale syndicale comme la CSN est donner la preuve d'une conception du syndicalisme qui est au moins à l'opposé de celle de la CSN. En tout cas, c'est ignorer les structures propres au mouvement syndical mondial.

Une centrale syndicale se compose justement de fédérations professionnelles. C'est même ce



qui justifie, pour la CSN, l'appellation de "confédération." La qualification spécifique d'un membre d'une centrale syndicale est d'être un "salaré" et non pas un ouvrier manuel, un technicien, un professionnel, un travailleur intellectuel, etc. Tous ces travailleurs se regroupent naturellement en conseils régionaux et en fédérations professionnelles, à l'intérieur d'une même centrale, selon la variété de leurs intérêts de salariés.

De plus, l'histoire nous montre que le syndicalisme a suivi l'évolution de la société où la condition de salarié et tous les problèmes que celle-ci comporte a gagné des couches de plus en plus larges de travailleurs. C'est ainsi qu'on compte, aujourd'hui, dans les différentes centrales syndicales nationales, de plus en plus de cols blancs, de "cadres" et de "professionnels" salariés. La CSN elle-même a naturellement suivi cette évolution.

Si l'on prenait au pied de la lettre la thèse de la CIC, il fau-

La campagne de vigilance chez les plâtriers se solde par un succès remarquable

par
Florent Audette

LE OU LES gouvernements n'avaient rien fait de positif pour pallier à la plaie du chômage, les plâtriers de Montréal ont pris la situation en main pour en arriver, par une campagne d'éducation syndicale intensive auprès des membres de leur profession, à complètement régler leur problème de chômage.

Il y a deux mois, plus de cent plâtriers de la région de Montréal étaient sans travail, alors que des confrères acceptaient, bien volontiers, de prolonger leur semaine, exerçant de ce fait, une concurrence déloyale à l'endroit des chômeurs de leur profession.

L'Association des plâtriers et finisseurs de ciment inc., syndicat affilié à la CSN, a donc décidé de faire quelque chose de positif, en mettant sur pied un comité de vigilance dont la fonction était de faire respecter intégralement la semaine de travail de 40 heures, en interdisant, par une campagne soutenue d'éducation, le travail du samedi.

Six semaines plus tard, non seulement les plâtriers pouvaient annoncer des résultats tels que la situation de chômage n'existait plus dans leurs rangs, mais elle était suivie par plusieurs autres syndicats et unions de la construction. Depuis trois semaines, chaque samedi, les plâtriers continuent à faire la tournée des chantiers de construction pour prévenir toute reprise, mais, chaque fois ils ont été accompagnés des travailleurs manuels, soudeurs, électriciens et autres.

Il s'agit là d'un cas unique où des travailleurs, par leur syndi-



● L'Association des plâtriers (CSN) a déjà formulé son opposition devant la Commission des accidents du travail au sujet de l'usage des échasses imposé par certains employeurs (photo ci-dessus). Aux Etats-Unis, plusieurs accidents graves se sont produits par suite de l'utilisation de cette nouvelle méthode.

Les employés d'épicerie s'impatientent

LA lenteur du ministre du Travail à agir dans le cas des employés d'épicerie de la région de Montréal témoigne d'une insouciance grave vis-à-vis les conditions de travail des travailleurs de l'alimentation, a déclaré M. Paul Gignac, président du Syndicat de l'alimentation au détail de Montréal (CSN).

Le président déclare que «malgré démarche sur démarche auprès du ministère, alors que tout est prêt depuis longtemps, le ministère du travail impose aux travailleurs de l'alimentation des délais préjudiciables et incompréhensibles.

«Les employés d'épicerie sont des gens exploités. Ce n'est pas parce que nous sommes de pe-

tites gens que l'on doit nous ignorer et remettre de semaine en semaine une décision qui aurait dû être prise, il y a des mois.

«Le Syndicat s'est entendu une première fois sur un projet de décret en novembre 1963. Depuis ce temps des négociations ont eu lieu, des amendements définitifs endossés par l'assemblée générale ont été adoptés. Pourquoi le ministre du travail retarde-t-il l'adoption du décret?

«Les conditions de travail des employés, dans plus de 2,315 épicerie faisant partie d'associations d'épiciers et de compagnies à succursales multiples, sont déplorables et équivalent dans certains cas à un véritable esclavage.

«L'opinion publique sait-elle que l'employé d'épicerie travaille en moyenne 55 heures

par semaine, dans la plupart des épicerie pour un salaire allant de \$25.00 à \$65.00, si on exclut le personnel spécialisé dans la charcuterie? Ce qui signifie que dans certains cas le salaire horaire de certains employés doit être inférieur au salaire horaire minimum prévu par la loi: \$0.65!

«Le décret que demandent les employés ne comporte pas des demandes exagérées, au contraire. Une semaine de travail de 48 heures, c'est déjà beaucoup trop pour une première étape.

«Mais nous ne voulons plus être exploités indéfiniment et nous croyons avoir été plus que patients avec le ministre du travail qui ne semble pas pressé d'agir comme il devrait pour améliorer un peu les conditions de travail des employés des épicerie de la région de Montréal» de conclure M. Gignac.

cat, ont pris en main la question du chômage en arrivant à y apporter un palliatif de valeur et qui sera durable tant et aussi longtemps que l'éducation continuera à faire son oeuvre.

Avec l'intention que dure le bien réalisé, l'Association des plâtriers a annoncé ces jours derniers que malgré que pour l'instant son problème ait été réglé, elle n'a pas l'intention de retomber dans l'immobilisme, ce pourquoi elle gardera sur pied et en état d'alerte sa «force de frappe syndicale» qu'a constituée son comité de vigilance.

L'opération «vigilance» peut paraître à première vue, très facile à réaliser, mais il ne faut omettre le fait que dès ses premières interventions, quatre de ses membres ont été pris à parti dans une tentative par un certain employeur de dissuader les membres de la profession de poursuivre leur travail d'éducation.

La tournée des chantiers

Le travail s'est fait de la façon suivante: chaque samedi un groupe de plâtriers faisait la tournée des chantiers de construction et se rendait auprès des ouvriers au travail. Lorsqu'ils étaient localisés, dans le bon ordre, ils leur expliquaient quels étaient, sur l'ensemble de la profession, les effets de leur manque de coopération et de solidarité en se rendant au travail. En personnes sensées et conscientes de leurs responsabilités envers les confrères et la société en général, les travailleurs quittaient presque immédiatement les lieux et le travail restait en plan. Dès le début de la semaine qui suivait, pour regagner le retard, les employeurs devaient alors avoir recours à un plus grand nombre de travailleurs, si bien que bientôt, tous les chômeurs ont été rappelés au travail.

L'Association des plâtriers venait de régler l'un de ses problèmes les plus graves de l'heure. Il s'agissait là d'une victoire totale pour eux-mêmes et d'un exemple pour tous les travailleurs.

Accusations retirées

De nouveaux nuages n'allaient pas tarder, cependant, à apparaître pour eux à l'horizon. Quatre de leurs membres furent arrêtés et traduits en Cour municipale de Montréal sur la plainte privée d'un employeur qui les accusait d'intimidation. L'accusation portée contre eux a été retirée cependant par le tribunal lui-même, après qu'à deux reprises, l'accusateur négligea de se présenter devant la Cour pour faire valoir sa preuve.

Le cas est présentement entre les mains des conseillers légaux de l'Association et d'ici peu une poursuite en dommages et intérêts sera enregistrée devant la Cour supérieure de Montréal par l'Association au nom de ses quatre membres, contre l'employeur qui les avait fait arrêter sans raison sous une accusation d'intimidation, alors que de fait, ils ne faisaient qu'exercer un droit strict de faire de l'éducation syndicale.

Depuis quelques semaines, dans un autre domaine de leur activité, les plâtriers font face à un nouveau problème; la question du travail fait sur des échasses.

Il s'agit là d'une nouvelle procédure de travail importée des Etats-Unis faisant, qu'au lieu de travailler sur échafaud, les plâtriers sont appelés à le faire sur échasses, appareils de métal qui «grandissent» l'ouvrier en le réduisant dans sa dignité humaine de travailleur, de plusieurs pieds. Pour l'employeur tout indique que la formule soit économique, mais cette économie, il la fait au détriment du travailleur. Il a en effet été établi qu'aux Etats-Unis, plusieurs ouvriers se sont blessés en effectuant du travail sur échasses, si bien que ces appareils ont été bannis dans plusieurs villes et même dans quelques Etats. Déjà l'Association des plâtriers a saisi la Commission des accidents du travail de cet état de choses et elle espère obtenir gain de cause d'ici peu.

GREVE DE TROIS JOURS DANS LE BOIS OUVRE

LES 50 employés de Saint-Germain & Fils, fabricant de meubles, portes et châssis, ont quitté leur travail à 3 heures, vendredi, le 5 mars, leurs représentants n'étant pas parvenus à une entente avec la Compagnie pour la signature de leur première convention collective. Le lundi suivant, les syndiqués acceptaient une autre offre de leur employeur et autorisaient leurs représentants à signer un contrat de trois ans, avec une augmentation de .15 cents l'heure et des rajustements de salaire, allant de .05 à .20 l'heure, pour 80% des employés. Les ouvriers bénéficieront de 8 fêtes payées et de deux semaines de vacances après 5 ans de service. Au chapitre de la sécurité syndicale, la combinaison de l'atelier imparfait et de la formule Rand fut acceptée.

CONVENTION COLLECTIVE CHEZ VOLCANO LIMITEE

LES pourparlers entre Volcano Limitée et le Syndicat de Métallurgie de Saint-Hyacinthe (CSN) viennent d'aboutir à une entente. La nouvelle convention collective a une durée de trois ans avec effet rétroactif au 1 février 1965 et accorde aux employés une augmentation totale de .258 par heure, répartie sur trois ans.

La convention prévoit également une réduction des heures de travail de 45 à 42½ avec pleine compensation. La période de vacances sera dorénavant de 4 semaines après 20 ans de service et de 3 semaines après 10 ans. Les employés bénéficieront de neuf jours et demi de congés payés garantis et d'une assurance-groupe.

NOUVEAU CONTRAT DANS L'INDUSTRIE DE LA CHEMISE

LA Compagnie Y a m a s k a Shirt et le Syndicat National du Vêtement de Saint-Hyacinthe en sont venus à une entente, après trois mois de négociation, pour le renouvellement de la convention collective. Celle-ci, échu depuis le 31 décembre 1964, est signée pour une durée de trois ans et prévoit une réduction de deux heures de travail, au même salaire, et ce, au 1 avril 1965. A compter de la même date, la Cie versera 25% du salaire des employés pour chaque heure travaillée à la caisse éducative du syndicat.

Les employés à l'heure verront leur salaire augmenté de .05 à .12 l'heure. Tous les travailleurs auront des augmentations de .03 l'heure au 1 janvier 1966, .03 au 1 janvier 1967 et .02 au 1 juillet 1967. Cette dernière augmentation sera versée à la Caisse de Retraite de la Fédération du Vêtement. Le total des fêtes payées sera porté à sept en 1966.

Cette entente est acceptée par huit autres manufacturiers et devra être étendue par le décret, à toute l'industrie.

Raymonde LORRAIN

UNE ACCUSATION ABSURDE

UNE nouvelle revue mensuelle s'est attaquée, dans son premier numéro, à la CSN d'une façon particulièrement odieuse, en insinuant qu'il y avait infiltration marxiste dans nos rangs et en accusant Pierre Vadeboncoeur, conseiller technique à Montréal, d'être lui-même marxiste. Le confrère Vadeboncoeur a publié, depuis, une réfutation de cette absurde accusation, notamment dans "La Presse" du 23 mars.

Vadeboncoeur a écrit depuis plusieurs années des travaux sur

diverses questions morales, politiques et sociales, travaux qu'aucun esprit honnête ne peut considérer comme marxistes. C'est un vieux truc capitaliste d'essayer d'assimiler les réformateurs sociaux virulents, et en particulier les socialistes comme Vadeboncoeur, à des marxistes. On a essayé le même truc contre la rédaction du journal des étudiants de l'Université Laval, "Le Carabin," mais un tribunal impartial, chargé d'examiner ces accusations, a confondu les accusateurs

et rejeté leurs accusations comme non fondées.

Quant à la revue qui s'est attaquée à la CSN, il est surprenant de voir qu'elle ait obtenu, dès son premier numéro, beaucoup de publicité payée de grandes entreprises capitalistes comme la Banque Royale, Chrysler, etc. Savez-vous que lorsque la CSN a publié "La... Libre," l'automne dernier, pour la défense des employés syndiqués de "La Presse" et pour la liberté d'expression, il n'y a eu moyen d'obtenir que très peu

d'annonces payées? De grandes agences de publicité nous répondaient qu'elles s'étaient fait une règle d'attendre six mois dans le cas de publications nouvelles, pour accorder de la publicité. Il fallait qu'elles prennent le temps d'analyser le marché, le nombre d'exemplaires vendus, etc. Mais, dans le cas de la revue qui nous attaque, c'est tout de suite!...

On commence à comprendre...

La Rédaction

Ces messieurs jouent gros jeu!

par
**Pierre
Vadeboncoeur**



LE capitalisme, tout en faisant croupir un travailleur sur dix dans le chômage et en ne cédant devant les autres que lorsque les syndicats le poussent au pied du mur, se fait depuis un siècle une spécialité d'appeler la "religion" à sa rescousse.

Il trouve toujours une troupe de politiciens hypocrites ou quelques petits imbéciles, qui se croient une vocation, pour lui rendre le service de s'affoler publiquement, au nom de la foi, lorsque le scandale de la misère et des combines, le produit naturel du capitalisme, est dénoncé par des gens qui comme moi ne parviennent pas à avaler l'injustice d'une société construite pour laisser crever de pauvreté des centaines de milliers d'individus.

Ces espèces de prophètes amateurs, qui ont des crampes au ventre dès que le vent tourne aux protestations énergiques parmi ceux

qu'écrase l'ordre établi, reprennent alors leur arme de toujours : l'épouvantail du marxisme.

C'était aussi la spécialité de Duplessis, qui n'avait pas attendu le temps des bombes pour expliquer par la dynamite de communistes inexistants l'effondrement d'un pont portant son nom.

Cet homme, qui a fini ses jours quelque part dans l'empire des potentats du fer, a combattu toute sa vie pour mettre les financiers à l'abri du ressentiment populaire en prenant bien soin d'identifier tou-

te critique, toute révolte, toute opinion progressiste ou socialiste, au spectre marxiste.

Il avait même trouvé le moyen de mettre un jésuite dans le paquet. On faisait aussi prier les soeurs et les élèves des soeurs pour la "conversion" de "marxistes" aussi redoutables que Georges-Emile Lapalme!...

Cette mode recommence. Je viens d'en être victime. La victime se porte bien merci. Dans les journaux, j'ai répondu à l'accusation dont j'ai été l'objet quand j'ai cons-

taté qu'on s'attaquait à la CSN, à travers moi, avec obstination. Je ne reprendrai pas cette déclaration ici. Mais je vais y ajouter quelque chose.

C'est que, loin de chanter parce qu'on pianote la petite calomnie quelque part, il va falloir au contraire riposter par des dénonciations plus dures et plus précises, par des démonstrations plus claires encore, qui montreront enfin à tous que les trusts, c'est-à-dire quelques centaines d'individus ultra-gras, c'est-à-dire le capitalisme, c'est-à-dire le système qui vous exploite et vous pressure dans les usines et qui gouverne en sous-main dans les coulisses de vos pseudo-gouvernements et de vos pseudo-partis d'opposition, l'auteur du chômage et le responsable de l'anarchie dans l'économie du pays, le fournisseur des caisses électorales et l'accapareur à vil prix des territoires qui sont à nous, sont ceux qu'il est à peu près temps d'interroger sérieusement sur leur gestion du bien commun.

Il commence à être temps de citer le capitalisme à la barre de la démocratie.

Je n'ai pas de doute que les écrivains semi-fascistes qui font actuellement le tapage que l'on sait vont continuer. C'est une excellente chose.

Enfin les travailleurs, la gauche, les syndicats, les militants, vont être pris dans un débat révélateur. Le dernier mot n'appartiendra pas aux chasseuses de sorcières, mais à ceux qui, à l'occasion de cette promenade pleine de hasards, auront ouvert la vraie partie, celle où l'on demandera des comptes aux puissances qui se cachent pour gouverner et qui payent ceux qui les cachent.

Le procès du capitalisme est à faire. Que ces messieurs ne l'oublient pas. A leur place, je ne prendrais pas le risque de montrer une tête qui n'est pas montrable.

• SUITE DE LA PAGE 5

draît que la fédération des services hospitaliers (qui comprend des infirmières) laisse les rangs de la CSN pour préserver l'unité de la profession. Il devrait en être de même des travailleurs du papier, des métallurgistes, des ouvriers du bâtiment, des ingénieurs, des journalistes, des fonctionnaires municipaux et provinciaux, membres de la CSN.

Place aux professeurs

Comme elle l'avait fait pour

tous les autres travailleurs, la CSN a fait place aux professeurs qui ont voulu y adhérer. Sa conception du syndicalisme l'oblige à recevoir tous les salariés qui veulent entrer dans ses rangs. Sa notion de la liberté syndicale l'empêche de partager arbitrairement avec qui que ce soit le monde du travail. C'est ce qu'elle a déjà répondu à la Fédération des Travailleurs du Québec quand celle-ci a proposé une fusion aux

dépens de la liberté de choix des travailleurs.

Les professeurs doivent donc rester libres d'adhérer à la CSN, à la FTQ ou à la CIC, selon leur conception du syndicalisme.

Il resterait à distinguer entre les notions de corporation professionnelle et de syndicalisme, comme nous l'avons déjà fait dans le cas des ingénieurs. Nous y reviendrons plus tard si c'est nécessaire.

Fernand JOLICOEUR

LE TRAVAIL

Organe officiel de la Confédération des Syndicats Nationaux (CSN), "LE TRAVAIL" paraît tous les mois. Bureaux: 4364, rue St-Denis, Montréal. Tél. VI. 4-2531. Imprimé par l'Imprimerie Roto-Litho, St-Jean de Québec. Le Ministère des Postes à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication.

Les Québécois se font passer

Les magnats s'emparent de notre

par

André L'Heureux

LES cent délégués du Bureau confédéral, réunis les 11 et 12 mars à Montréal, ont dit au gouvernement Lesage : *Il faut que l'Etat du Québec contrôle les usines de fabrication d'acier que l'on nomme "complexe sidérurgique SIDBEC"*.

Pourquoi ?

Si on remet le contrôle de cette entreprise aux capitalistes, les prix de l'acier produit par l'usine québécoise seront les mêmes que ceux proposés ou décidés par l'industrie privée de l'acier. Ainsi, les magnats de l'acier de Hamilton n'auraient pas à craindre une véritable concurrence de l'usine québécoise.

Il est évident que le Bureau confédéral ne souscrit pas au mythe de la concurrence dans l'entreprise privée — surtout dans les grandes industries qui semblent s'entendre pour exiger des consommateurs des prix qui se ressemblent et qui n'ont pas trop de rapport avec le "coût de production", le "juste profit" et tous les autres mythes que le libéralisme économique tente de nous faire avaler.

L'importance d'une sidérurgie contrôlée par le Québec

Est-il nécessaire d'insister sur l'importance pour le Québec de posséder son industrie sidérurgique ?

Aucun pays ne peut prétendre à l'industrialisation sans posséder, entre autres moyens, ses usines de fabrication d'acier. C'est ce que l'on appelle un "pôle de développement économique".

On dispose de ressources extraordinaires de minerai de haute qualité. Si nous construisons nos propres hauts fourneaux pour transformer le minerai, l'on pourra alors songer à créer toutes sortes d'entreprises, de manufactures et

de méthodes originales de production et des traditions de recherche.

Un petit pays comme la Suède a profité depuis longtemps d'une industrie sidérurgique dynamique. Mais que serait-il advenu si le gouvernement suédois n'était pas intervenu pour empêcher que l'industrie soit contrôlée par des intérêts étrangers ?

Si nous laissons notre industrie de l'acier entre les mains de ceux qui contrôlent le marché nord-américain, il est sûr que cette entreprise sera organisée d'abord en fonction des intérêts et des critères des magnats de l'acier et non pas en fonction des besoins et des exigences maximales de l'économie du Québec.

Un cri d'alarme

A l'exception de Gérard Pelletier, alors rédacteur en chef de "La Presse", et de commentaires de Michel Van Schendel, la presse ne parle pas de cette question vitale.

Gérard Pelletier soulignait que le gouvernement a "quand même bâti au cours des trois dernières années un véritable mythe de l'aciérie".

Mais que savons-nous du projet ? Du côté du gouvernement, on laisse circuler les rumeurs et les commentaires, mais on ne répond pas aux questions du Bureau confédéral de la CSN, et ce qui est grave, on laisse l'opinion québécoise dans l'ignorance.

Cette méthode de gouvernement par huis-clos sur des politiques aussi fondamentales contraste avec celle adoptée au cours du grand débat sur la création d'un ministère de l'Éducation ou sur l'étatisation d'une partie des ressources hydro-électriques.

Le gouvernement doit savoir que lorsqu'il décide de se battre avec le peuple, que celui-ci lui donne son appui. Mais s'il décide de négocier seul devant le "big business", il devrait ne pas ignorer au départ qu'il perdra. D'ailleurs s'il agit de la sorte, nous pourrions conclure qu'il l'a voulu ainsi.

Pendant que des politiciens

contribuent à transformer en héros populaire un triste personnage que l'on soupçonne de tremper dans les dédales fangeux et sordides de la mafia de la drogue ; pendant que l'on discute de problèmes constitutionnels, tout en nous disant effrontément que nous ne sommes pas assez "instruits" (comme si la constitution et les structures d'un pays n'étaient pas l'affaire des citoyens qui y vivent — instruits et non-instruits —), le peuple québécois est en train de se faire passer un "Québec" monumental qui dépasserait, en importance, le don (1 cent la tonne) de centaines de millions de tonnes de minerai de fer au trust américain de l'acier en 1950.

Si le gouvernement se fait, l'industrie jubile et agit

Le 13 mars, le *Financial Post* annonce que la Dosco construit une aciérie au Québec. Le titre en première page : "La décision audacieuse de Dosco au Québec pourrait changer les plans du gouvernement". L'article précise que l'entreprise privée limiterait ainsi les projets du gouvernement puisque Dosco aurait une avance d'un ou deux ans sur le projet SIDBEC.

Un éditorial accompagnant cette nouvelle se termine par un avertissement à M. Lesage où l'on sent à plein nez le refrain traditionnel de chantage :

"Une chose est certaine : quelle que soit la décision de M. Lesage, celle-ci pourrait, durant une très longue période, influencer la réaction du monde des affaires vis-à-vis sa province et déterminer la forme future de la politique à l'intérieur du Québec".

Le *Financial Post* pense qu'il y a beaucoup "d'émotivité" dans l'élaboration par le Québec de "son propre" complexe sidérurgique".

Quand le gouvernement du Québec laisse entendre qu'il lancera une industrie sidérurgique, la Haute Finance devenue psychiatre, constate que l'élaboration du projet souffre "d'émotivité politique". Mais lorsque l'un des mem-

bres de la fraternité des magnats de l'acier de la rue Bay à Toronto lance un projet d'aciérie dans l'espoir de réduire l'ampleur du projet québécois, alors le psychiatre redevenu homme d'affaires intéressé applaudit et parle d'un geste "audacieux" ("bold stroke").

La logique est malheureusement souvent soumise aux impératifs de l'intérêt.

Opposition à une entreprise contrôlée par l'Etat et à SIDBEC

Il semble évident que l'industrie s'oppose non seulement à un projet d'aciérie contrôlé par l'Etat, mais même à SIDBEC qui serait contrôlée en définitive par des intérêts privés ! C'est clair : le "big business" veut tout avoir à ses conditions à lui.

Nous considérons que la structure actuelle de SIDBEC est inadéquate parce qu'elle abandonne à l'entreprise capitaliste, le contrôle majoritaire de l'entreprise. A partir de ce moment, ce ne sont plus les besoins du Québec qui primeront mais l'intérêt des magnats de l'acier. Or, si en plus de maintenir ce projet, le gouvernement accepte de réduire effectivement le projet initial, on condamne SIDBEC à demeurer une entreprise secondaire contrôlée par des intérêts privés à l'intérieur de l'industrie nord-américaine de l'acier.

Se pourrait-il que le gouvernement et l'industrie imaginent qu'ils auraient ainsi tenu compte du besoin "émotif" pour le Québec de posséder "son industrie de l'acier" ?

Il est inadmissible que ces décisions importantes pour l'avenir du Québec ne fassent pas l'objet du débat public. De quel droit des fonctionnaires de la SGF, des individus à la SIDBEC et quelques ministres peuvent-ils organiser comme bon leur semble une entreprise dont le coût sera garanti par les deniers publics ?

La responsabilité de ceux qui empêcheraient la création d'un

un "québec"

Magnats de l'acier feront-ils le sidérurgie?

complexe sidérurgique autonome serait terrible.

Nous avons, d'une certaine manière, la "chance" de commencer à zéro — il n'est pas nécessaire à grands frais comme dans le cas de l'Hydro — d'acheter et de compenser une entreprise déjà installée. L'occasion est unique. Nos bourgeois nous la feront-ils rater une fois de plus.

Le gouvernement ne peut laisser à l'entreprise privée le contrôle de notre industrie de l'acier

Certes, nous le constatons par l'annonce du projet de Dosco, ceux qui contrôlent nos industries n'ont pas l'habitude d'être indifférents à une initiative comportant l'intrusion, dans "leur" marché, de concurrents dont le contrôle leur échapperait.

Or, quoique l'on n'ait jamais pu démontrer l'existence d'un cartel de l'acier en Amérique du Nord, le niveau des prix démontre que les liens entre les producteurs de l'acier sont très étroits.

Le chat sort du sac

Jusqu'à ce que Dosco annonce son projet, on se demandait si le projet d'aciérie était rentable. Le gouvernement refusait alors — et aujourd'hui — de divulguer la nature des rapports élucidant la question.

En l'absence de renseignements précis de la part du gouvernement et compte tenu du silence traditionnel de l'industrie sur ses opérations, il était difficile jusqu'à ce que le chat sorte du sac, de savoir ce qui se tramait dans les coulisses. Nous n'aurons pas de complexe sidérurgique sous contrôle québécois.

Il apparaît évident:

- que le gouvernement est soumis à une offensive puissante de la part des intérêts privés

qui contrôlent l'acier et la finance;

- que le cabinet, s'il ne l'a déjà fait, s'appête à remettre le contrôle majoritaire de l'aciérie à des capitaux privés par le truchement de SIDBEC et à réduire l'ampleur du projet (projet Dosco);
- que nous ne pourrions, à moins d'une réaction immédiate de l'opinion publique et du gouvernement, compter sur une industrie de l'acier dont la liberté et le dynamisme seraient comparables à l'Hydro-Québec.

La décision de DOSCO vient de le démontrer. La structure de SIDBEC le présage.

Les journaux financiers se demandent maintenant:

- 1) le marché est-il suffisant pour maintenir deux usines au Québec?
- 2) les capitaux privés seront-ils aussi intéressés à souscrire à SIDBEC?
- 3) SIDBEC pourra-t-elle encore négocier un statut de partenaire avec DOSCO?

Les dirigeants de Dosco "offrent" leur coopération — "mais une coopération qui serait profitable aux actionnaires de la Cie DOSCO." Les commentaires sont superflus.

M. LESAGE devait être au courant du projet DOSCO quoique, contrairement à l'habitude des Premiers Ministres, il n'a pas annoncé la nouvelle comme le font d'habitude les chefs d'Etat pour des entreprises importantes. Puisqu'il ne s'est pas opposé — au contraire — au projet Dosco, nous pouvons au moins conclure qu'il accepte les conditions des magnats de l'acier et réduit l'importance du projet initial.

L'Assemblée législative se taira-t-elle devant ce sacrifice du bien commun et d'un outil important au développement économique du Québec à des intérêts privés.

Dès le 14 octobre 1964, le *Financial Times* du Canada annonçait en quelque sorte ce qui arrive 6 mois plus tard. "Le secret en-

tourne les plans du gouvernement, mais tout semble indiquer que la déclaration à venir du gouvernement (sur le projet d'aciérie) sera beaucoup plus modeste que le rêve initial. Les ambitions du Québec auraient été réduites à la construction d'une usine spécialisée dans les produits primaires à proximité des usines de la DOSCO et de STELCO."

Cette nouvelle semble prophétique: disont plutôt que, du côté de l'industrie, le film était déjà prêt et qu'il se déroule tel que prévu, le gouvernement s'étant plié à ses exigences.

SIDBEC: contrôlée par l'industrie de l'acier

"L'on parlait, à ce moment, dans les milieux financiers, d'une usine produisant 100,000 tonnes d'acier par année par rapport à un marché capable d'en absorber 1,200,000 tonnes. La semaine dernière, des observateurs comptant parmi les mieux informés de l'industrie de l'acier, envisageaient une entente en vertu de laquelle une nouvelle compagnie sera formée conjointement avec le gouvernement du Québec.

"30% des actions seraient contrôlées par DOSCO, 30% par SOGEMINES, 30% par Société Générale de Financement et 10% par l'Iron Ore Company."

Le 26 octobre 1964, *Financial Times* publie l'annonce officielle de la création de la sidérurgie laquelle aurait une capacité de 600,000 tonnes. La nouvelle précise également que le gouvernement et la SGF investiraient \$25 millions, qu'environ \$40 millions seraient réservés à des intérêts privés, qu'une partie des \$160 millions supplémentaires comporterait des actions offertes au public; la majeure partie de ce montant serait empruntée sous forme d'obligations garanties par le gouvernement du Québec.

Ces informations, qui n'ont pas été démenties ou confirmées par le gouvernement, démontrent que:

- 1) le gouvernement du Québec, tout en garantissant la rentabilité de l'aciérie, serait minoritaire;
- 2) des magnats de l'industrie de l'acier contrôlèrent l'entreprise.

M. Kierans confirme que l'Etat ne contrôlera pas l'aciérie québécoise

Le 2 février dernier, M. Eric Kierans, Ministre du Revenu, se déclarait favorable au contrôle exclusif par une Régie d'Etat de l'aciérie québécoise.

Le Devoir publiait, à ce propos, le commentaire suivant: "Certains ministres comme M. Kierans et M. René Lévesque voudraient que ce soit l'Etat qui prenne le contrôle complet de l'entreprise. Le premier ministre et quelques autres ministres s'y opposeraient. C'est pourquoi on en serait venu à un compromis, confier le tout à la Société Générale de Financement. La sidérurgie deviendrait donc

une société mixte où l'Etat serait minoritaire."

Si la création d'une aciérie québécoise est rentable, la CSN est d'avis que tous les avantages possibles à tirer de cette entreprise doivent revenir à la majorité du peuple québécois et non à des intérêts privés.

Les succès prodigieux de l'Hydro-Québec qui a su donner un service efficace et plus économique aux consommateurs que les compagnies privées, former des cadres, des techniciens et des compétences industrielles, et qui favorise par sa politique d'achats le développement des industries secondaires qui doivent alimenter ce géant de l'industrie sont quelques-uns des facteurs démontrant les avantages immenses pour les Québécois de contrôler l'aciérie québécoise.

Remettre le contrôle de cette entreprise aux intérêts privés — particulièrement aux magnats de l'acier ou à leurs représentants — amoindrirait sérieusement les avantages découlant de la création d'une aciérie québécoise.

Qui contrôlerait les prix?

Par exemple, si l'aciérie québécoise pouvait produire à un prix inférieur à ceux déterminés par l'industrie privée de l'acier, elle serait vraisemblablement obligée de vendre son acier au prix dicté par Hamilton, New York ou Pittsburgh, si le contrôle majoritaire est remis à l'industrie. L'aciérie québécoise risque ainsi d'être prisonnière de l'industrie privée ontarienne ou américaine.

Devant ces conditions, il est évident que les compagnies favoriseraient avant tout leurs entreprises principales. Sous contrôle privé, l'aciérie québécoise ne pourrait agir avec la même liberté et stimuler avec la même vigueur le développement des industries secondaires québécoises.

Une aciérie sous contrôle québécois pourrait permettre au Québec de former des cadres de production et de recherches qui favoriseraient l'éclosion de techniques et de traditions industrielles originales et propres au Québec.

Lorsque Alfred Krupp a voulu mettre la main sur la sidérurgie suédoise dans les années '30, le gouvernement suédois a su réagir et assurer aux Suédois le contrôle public de cette industrie. L'on sait comment l'acier suédois a acquis une réputation mondiale et favorisé le développement industriel d'un pays comptant à peine 7 millions d'habitants.

En résumé, le Bureau fédéral de la CSN exige que l'aciérie québécoise soit nationalisée et sous contrôle d'une Régie d'Etat afin que le peuple et l'économie québécoise en bénéficient au maximum.

Si le gouvernement ne peut résister aux menaces et aux milieux puissants qui craignent l'intrusion dans leur marché d'un véritable concurrent: c'est qu'il ne peut voir à ce que le bien commun ne soit pas subordonné à des intérêts particuliers.

Une autre génération de gouvernants s'appête-t-elle à vendre encore une fois, comme ce fut le cas pour nos forêts, nos mines, l'industrie québécoise de l'acier? Tout semble l'indiquer.

LA GRANDE NOIRCEUR ?

— Suite de la page 1

fournure actuelle des événements au Québec, à la lumière de ces trois événements.

Q.— M. Pepin, croyez-vous que le Québec ait vraiment fait des progrès depuis... disons cinq ans ?

R.— Il y a une évolution certaine. On l'a qualifiée de révolution tranquille, disons qu'on n'a pas besoin de la qualifier ; il y a des questions de faits, des changements, des bouleversements importants au Québec, dont bon nombre ont été à l'avantage de toute la communauté.

Est-il opportun de rappeler les changements profonds dans tout le système d'éducation.

On ne sait pas encore ce qu'ils pourront donner, mais il reste qu'il y a un effort de fait pour démocratiser l'enseignement, pour permettre à plus de personnes d'atteindre le niveau d'instruction le plus avancé possible.

On n'a pas fini.

On parle de gratuité scolaire. On parle de mettre tout le monde sur le même pied — et avec raison.

Dans d'autres domaines aussi, il y a eu des améliorations. Rappelons la nationalisation des compagnies d'électricité. On ne peut minimiser l'importance d'une telle action.

Et puis il y a la caisse de retraite. Le gouvernement provincial a fait un effort considérable de ce côté. Malheureusement, en raison de certaines tractations fédérales-provinciales, cette caisse sera loin de rencontrer les objectifs premiers que tous ceux qui à l'origine ont proposé le système désiraient atteindre.

Je ne mentionnerai qu'un point pour l'instant : le niveau de prestation maximum que l'on pourra retirer sera de \$104 par mois. Est-ce qu'on peut dire qu'il y a là une caisse de retraite convenable ? Est-ce qu'on peut présumer que ce \$104 sera suffisant pour assurer la mobilité de la main-d'oeuvre dont on a besoin présentement. Sans doute non.

Il reste quand même que cet argent accumulé dans une caisse à la régie des rentes pourra servir la communauté — à moins que l'on décide de l'investir uniquement dans des obligations du gouvernement fédéral et autres trucs de ce genre.

Q.— Vous mentionnez les faiblesses du régime de retraite, est-ce qu'on ne constate pas un même manque de souffle dans d'autres secteurs de la politique québécoise ?

R.— Sans doute, car si la "révolution tranquille" a apporté des change-

ments, ils ont surtout été à l'avantage des classes moyennes, et ne profitent pas aux classes populaires.

On ne s'est pas préoccupé du problème des miséreux, de ceux qui ne gagnent à peu près rien dans la société, ni des problèmes de logement, ni des problèmes de santé, non plus.

Au sujet de la santé, on annonce qu'il y aura un comité spécial d'étude sur l'assurance-santé et on nous prévient qu'il n'y a rien à faire avant 1967.

C'est donc que le changement depuis 1960 n'avait pas pour premier but d'aider ceux qui en ont le plus besoin.

Q.— Mais les porte-parole des milieux d'affaires font souvent valoir que si on mettait en pratique toutes les mesures réclamées par les milieux populaires, la société ferait faillite en quelque sorte. M. Gérard Plourde l'a bien affirmé l'autre jour. On nous explique par exemple que si la sidérurgie était entièrement contrôlée par l'Etat, elle ne serait pas rentable.

R.— Pourquoi avoir peur que SIDBEC soit contrôlée par l'Etat ? Est-ce que ce sera plus rentable parce que c'est l'entreprise privée qui dirigera la sidérurgie québécoise ? Si c'est rentable pour les autres pourquoi ne le serait-ce pas pour nous ? Est-ce que l'on veut protéger d'autres intérêts financiers ?

Acceptez que SIDBEC reste dans les mains des intérêts privés et dans 25 ans on fera une élection provinciale pour nationaliser l'industrie sidérurgique.

De plus, SIDBEC sera financée en partie par l'Etat. Or l'argent de l'Etat c'est l'argent de qui ? L'argent du peuple, des petits tout particulièrement, en raison de nos tables d'impôts qui ne sont pas aussi progressives qu'on se plaît à le répéter, des taxes de vente aussi, et s'il y a une taxe régressive, c'est bien celle-là. L'autre partie du financement où la prendra-t-on ? Sous forme d'obligations qui seront payées par le petit peuple encore, au moins partiellement.

Et puis on fera appel aux caisses populaires, dont l'argent vient encore des petits. Pourquoi alors le peuple lui-même ne serait-il pas assez adulte et assez mûr pour contrôler la sidérurgie ?

Q.— Il semble donc que les changements qu'on a commencés à faire au Québec pourraient être poussés pas mal plus loin, d'après ce que vous dites ?

R.— Oui, mais en dépit de la faiblesse relative de ces transformations, on semble aujourd'hui vouloir s'arrêter. On sent d'ailleurs une réaction de la part de ce que l'on peut appeler la petite bourgeoisie canadienne-française.

Les propos de Gérard Plourde illustrent très bien je pense la mentalité d'un bon nombre de petits industriels qui se donnent des airs de grandeur.

Si on écoutait les paroles de très haute prudence qui nous sont récitées, on ne ferait plus rien, si Gérard Plourde, il y a 20 ou 25 ans, avait été écouté, il n'y aurait pas d'assurance-chômage, il n'y aurait pas d'allocation familiale, il n'y aurait pas de sécurité de vieillesse, il n'y aurait pas d'assurance-hospitalisation. Pourquoi ? Parce que d'après lui, il faut d'abord et avant tout mesurer les effets des mesures. N'a-t-on pas vraiment l'impression que les bourgeois, ceux qui possèdent, sont prêts à évoluer uniquement lorsque ça ne touche pas à leurs prérogatives à eux.

Quand on constate aujourd'hui, le congédiement du rédacteur en chef de La Presse, on a une autre manifestation de la réaction contre l'expression des idées au Québec. Il n'y a rien qui peut vraiment évoluer à moins que l'on accepte une très grande liberté d'information.

Et je suis payé pour savoir que cette grande liberté d'information peut parfois être fort douloureuse, mais en dépit de ça, je pense qu'on peut accepter que les journalistes s'expriment.

Si aujourd'hui, on veut museler la presse sur certains sujets, il n'y a aucune hésitation à croire que demain on tentera de la museler sur d'autres sujets et possiblement on essaiera d'étouffer les revendications syndicales de cette façon.

Il m'apparaît que les motifs officiels du congédiement de Gérard Pelletier cachent beaucoup d'autres choses comme lui-même d'ailleurs le laissait entendre dans sa déclaration lorsqu'il a annoncé son congédiement.

Est-il impossible d'imaginer qu'il y a eu un concert entre ceux qui sont au pouvoir politiquement et d'autres qui ont des intérêts économiques.

Et en conclusion, on peut facilement constater que quelle que soit l'opinion, des dirigeants syndicalistes aussi bien que des hommes d'affaires, l'opinion de ceux qui veulent faire évoluer le Québec, si on n'a pas une presse, une presse libre, une presse capable de rapporter ce qui se passe, de dénoncer ce qui doit être dénoncé, de promouvoir les idées nouvelles, à ce compte on aura beau tenter d'apporter des changements, on aura beau vouloir discuter sur la place publique les vrais problèmes qui concernent la communauté québécoise, on ne réussira pas et tout ce qu'on aura réussi, aura été de laisser perpétuer un ordre qui est le désordre complet pour des milliers de personnes de notre société.

MARCHAND

— Suite de la page 1

sont au paroxysme de l'énerverment et qui sautent sur la première occasion pour faire maison nette. Car à travers Pelletier (qui constituait une sorte de rempart) on veut manifestement ouvrir la voie à un nettoyage de plus grande envergure.

A la direction de "La Presse", on supportait mal la liberté que donnait Pelletier à ses journalistes et celle qu'il s'accordait lui-même. Certaines enquêtes qui ont touché des "amis", des éditoriaux qui ont déplu aux membres du bureau de direction ou au "pouvoir", expliqueraient beaucoup mieux la mise-à-pied du rédacteur en chef, que l'incident Pinard qui fut la goutte expliquant le débordement.

Nous assistons probablement à la dernière phase de la liquidation de l'aventure du "Nouveau Journal". Lorsque Jean-Louis Gagnon quitta "La Presse" pour fonder le "Nouveau Journal" entraînant avec lui une partie de la salle de rédaction, il fallait combler rapidement le vide et se mettre en position de concurrencer le nouveau venu. On est allé chercher Pelletier qui reconstitua, souvent avec les moyens du bord, une équipe de journalistes à la hauteur de la tâche à remplir.

La direction de "La Presse" savait qui était Pelletier, quelles étaient ses idées et la liberté de manoeuvre qu'il exigeait. Il y eut donc, à ce moment, une entente tacite, une sorte de contrat moral entre "La Presse" et la nouvelle rédaction. Tant et aussi longtemps que le "Nouveau Journal" constituait une menace, on respecta cette entente, mais, la disparition du concurrent fit naître la nostalgie de la bonne vieille "Presse" qui ne se compromettait qu'avec le pouvoir. A partir de ce jour, les tiraillements commencèrent et finirent par engendrer la grève et le congédiement de Pelletier.

En somme, "La Presse" a utilisé des hommes pour se sortir du pétrin, qu'elle laisse maintenant mesquinement tomber parce qu'elle se sent en sécurité et qu'elle ne veut plus d'ennuis avec ses amis.

L'événement est révélateur d'une absence inquiétante de sens moral chez ceux qui en sont les principaux responsables.

Sessions d'étude

- AVRIL**
- 2- 3- 4 Ecole d'action syndicale de la région Saguenay - Lac-St-Jean
 - 3 Journée d'étude pour les officiers des syndicats du Textile à Sherbrooke
 - 11 Journée d'étude sur la planification scolaire (Opération 55) pour la région Saguenay - Lac-St-Jean
 - 24 Journée d'étude pour les travailleuses des syndicats du Textile à Drummondville
- MAI**
- 1- 2 Ecole d'action syndicale du Conseil central Nord-Ouest québécois, à Rouyn
 - 8- 9 Ecole d'action syndicale du Conseil central de Beauharnois - Valleyfield
 - 10 Ouverture de la première session du Collège canadien des Travailleurs
 - 21 Assemblée générale annuelle de l'Institut canadien d'Education des Adultes, à Montréal
 - 22-23 Ecole d'action syndicale du Conseil central Hull - Ottawa, à Hull
 - 24-28 Atelier de travail en éducation pour les responsables régionaux d'éducation
 - 31 Ouverture de la deuxième session du Collège canadien des Travailleurs



CIGARETTES
"EXPORT"
BOUT UNI
ou FILTRE
Nouveau FILTRE "KING" 25



L'ECONOMIE est
à la base même
d'une
saine administration
en quelque
domaine
que ce soit

Plans
de
Protection
Modernes

- Assurance-vie
- Rentes viagères
- Assurance collective
- Caisse de retraite

L' E C O N O M I E
M U T U E L L E D ' A S S U R A N C E

41 ouest, rue St-Jacques, Montréal - 845-3291
Québec — Joliette — Saint-Jean — Sherbrooke — Ottawa

Les syndicats sont-ils contre le progrès ?

MONSIEUR Gérard Plourde laisse croire que les syndicats sont contre une organisation rationnelle du travail, une direction éclairée de l'usine par de bons contremaîtres.

Même s'ils s'y opposaient, ce n'est pas à eux de former les contremaîtres; pourtant, combien de bons dirigeants syndicaux sont contremaîtres maintenant, le syndicalisme les a formés à organiser et diriger.

Où sont les écoles de formation pour contremaîtres fondées par le patronat ?

La CSN s'opposait-elle quand elle a participé à la fondation du COSE qui a pour but de fournir à l'entreprise les techniciens nécessaires à l'accroissement de sa productivité? et qu'elle participe à son administration conjointement avec des patrons.

Quand elle a formé dans un cours de 126 heures, avec l'aide du COSE, au-delà de 20 techniciens en étude du travail et que ces mêmes techniciens donnent des cours semblables d'une quinzaine d'heures aux exécutifs de nos syndicats.

Quand elle a engagé un ingénieur industriel pour aider les travailleurs à se défendre et à mieux comprendre les techniques d'organisation industrielle?

Pourquoi les syndicats doivent-ils se battre pour jouer leur rôle de participation dans le domaine de la mesure du travail et de l'évaluation des emplois?

Pourquoi compte-t-on sur les doigts de la main les contremaîtres qui connaissent les rudiments de la convention collecti-

● Dans une conférence, prononcée devant les convives des déjeuners hebdomadaires de la Chambre de commerce de Montréal, M. Gérard Plourde, président de United Auto Parts ainsi que directeur de SIDBEC, a vivement critiqué diverses initiatives prises récemment par le gouvernement du Québec, notamment dans le domaine de la sécurité sociale et de la prise en main de notre économie.

M. Plourde en outre s'en est pris au syndicalisme auquel il a reproché de "relier les salaires à la fonction ou aux années de service sans égard à l'effort donné ou au talent".

Il a accusé les syndicats de réduire la qualité et la productivité du travail au niveau du "plus médiocre des ouvriers".

"Que cela plaise ou non au syndicat, a-t-il poursuivi, un bon contremaître doit penser excellence dans la qualité,

productivité, attitude au travail, emploi de nouvelles méthodes, coût de la main-d'oeuvre, automation".

"Nous avons besoin, dans le Québec plus qu'ailleurs, de travailleurs éclairés qui se perfectionnent et qui se préparent à des postes de contremaîtres et de surintendants", a souligné l'homme d'affaires.

Il reprochait enfin aux syndicats de rechercher des misérables partout — même chez les ingénieurs.

La CSN ne pouvait passer cette attaque sous silence, même si la conférence de M. Plourde n'a eu qu'un faible rayonnement et ne s'adressait en somme qu'à des gens, qui sans doute partageaient les mêmes préjugés.

Nous avons donc demandé au confrère Jean Champagne, qui dirige le Service de génie industriel de la CSN, de commenter les "idées" exprimées par le président de United Auto Parts.

ve dûment négociée par leur employeur ?

Pourquoi les contremaîtres sont-ils les derniers avertis lorsqu'on installe des systèmes d'organisation industrielle ?

Qui est responsable des mauvaises organisations de ventes, de production. Le syndicat peut les signaler et ce n'est pas à lui, dans le contexte actuel à les corriger.

Si M. Plourde veut des noms, nous pouvons lui en fournir confidentiellement et la liste peut s'allonger.

M. Plourde reproche en outre au syndicalisme de relier les salaires à la fonction. Mais si on ne relie le salaire à la fonction, i.e., aux exigences de cette dernière, comment alors tenir compte du talent et de l'effort personnel requis pour remplir ces exigences.

Or les salaires au rendement ("selon l'effort donné ou le talent") sont un palliatif pour une organisation de production faible et pour une maîtrise moins entraînée et moins nombreuse.

C'est donc s'avouer vaincu au chapitre de la formation des contremaîtres car on dit que sans ces salaires au rendement "la productivité et la qualité du travail deviennent celles du plus médiocre ouvrier".

C'est dire que le travailleur ne se motive que par des impératifs monétaires.

Des expériences dans les années 1930 à la Western Electric ont démontré qu'il y a beaucoup plus que cela. Il faudrait que les patrons se mettent à l'heure de 1965 dans le domaine des relations industrielles, c'est vraiment faire

peu de confiance aux possibilités de l'homme, à son désir de faire du bon travail, à son honnêteté de travailleur; c'est vraiment abaisser le travailleur au niveau d'un automate à réflexes monétaires.

Un contremaître qui remplit les exigences décrites dans la conférence de M. Plourde n'a pas besoin de salaires au rendement pour faire travailler ses gars.

Que cela, cependant, ne se fasse pas au détriment de l'humain, i.e. qu'on entraîne sur place les travailleurs aux nouvelles méthodes, qu'on dédommage convenablement ceux déplacés par l'automation.

Il serait intéressant de demander à M. Plourde s'il connaît des syndicalistes qui se

prononcent contre le genre de contremaîtres décrits plus haut.

Que fait l'API? Il fut plus difficile d'y introduire le COSE qu'à la CSN.

Je termine par quelques commentaires sur la syndicalisation des ingénieurs. Entre être misérable et être traité convenablement, selon les exigences de son travail, il y a toute une marge.

Que M. Plourde rencontre les nombreux ingénieurs syndiqués et leur demande la raison pour laquelle ils se sont syndiqués. On réserve souvent aux ingénieurs le sort qu'on fait à celui qui n'est pas syndiqué ?

Les ingénieurs se sont syndiqués pour être maîtres de leur destinée et revaloriser leur métier. On doit saluer leur courage dans les circonstances.

Un seul arrêt: à la banque

Dans quelques minutes ils remonteront en voiture, ayant fait toutes leurs affaires de banque. Aujourd'hui, ils désirent toucher un chèque, aller chercher quelque chose dans leur coffret de sûreté, faire mettre à jour leur livret d'épargne. La prochaine fois, ils viendront peut-être, lui pour faire un emprunt, elle pour acheter un mandat pour la fête de sa tante. Un personnel compétent et empressé se tient à leur disposition. Sont-ils embarrassés devant un problème financier, le gérant est là, et c'est un homme de bon conseil. Service complet. Personnel expérimenté. Commodité: *un seul arrêt* pour faire toutes vos opérations de banque.

LES BANQUES À CHARTE DESSERVANT VOTRE VOISINAGE

Leurs 5,650 succursales mettent à la portée de tout le monde, dans tout le Canada, tous les services bancaires.



Beauharnois-Valleyfield

M. MARCEL PEPIN, secrétaire général de la Confédération des Syndicats nationaux, a présidé à la fondation du Conseil central des Syndicats de la Région de Beauharnois-Valleyfield affiliés à la CSN, mardi le 2 mars.

L'élection du premier comité exécutif de ce Conseil central coïncidera avec l'ouverture officielle d'un bureau permanent de la CSN dont le représentant sera monsieur Jean-Paul Brousseau.

M. Robert Sauvé, directeur régional, participait aussi à cette réunion.

Les délégués des Syndicats suivants ont pris part à l'élection du Comité exécutif: l'Aluminium du Canada, Howard Smith et

Domtar, Chromium Mining, Kilgore, les employés municipaux de Beauharnois, de l'Hôtel-Dieu et du Séminaire de Valleyfield, les syndicats de la construction, de Coteau-du-Lac, de l'Hydro-Québec et de la Shawinigan Water and Power.

● Le premier exécutif du nouveau Conseil central des Syndicats nationaux de Beauharnois-Valleyfield. Assis, de gauche à droite: Hubert Renaud, secrétaire; Gérard Rousselle, président; Raymond Morissette, vice-président. Debout, dans le même ordre: Jean-Paul Brousseau, représentant syndical; Marcel Pepin, secrétaire général de la CSN; M. l'abbé Gérard Mercier, aumônier; Robert Sauvé, directeur régional; Henri Payan, trésorier.



Les négociations ont débuté à Québec

par Clément Trudel

QUEBEC — Vingt-deux hôpitaux de la région métropolitaine de Québec négocient présentement. Au début d'avril, il y avait déjà eu trois journées de négociations et les rencontres se poursuivent pour en venir à une entente couvrant quelque 4,000 employés d'hôpitaux; les infirmières n'entrent pas dans cette catégorie d'employés qui seront assujettis à la convention qui, lorsqu'elle sera signée, aura un effet rétroactif au 19 avril 1965. Ces mêmes employés sont régis jusqu'au 19 avril par la sentence arbitrale rendue l'an dernier par Me Jean Bérubé.

Pour les syndiqués, les négociations sont menées par M. Jacques Archam-

bault, conseiller technique de la Fédération des services, qui affirme: "Ce sont des négociations d'une importance capitale parce que cela conditionnera les conditions de travail dans le secteur hospitalier pour tout l'est de la province. C'est une négociation pilote et les employés semblent bien déterminés à obtenir satisfaction. Les assemblées générales se sont fortement inspirées du règlement intervenu dans les hôpitaux de Montréal en août dernier".

Les deux tiers de ces employés sont des femmes. La partie syndicale s'attache surtout aux clauses d'ancienneté et de salaires, en plus de réclamer des garanties contre les désavantages de contrats à forfait consentis par les hôpitaux, notamment pour les services de buanderie.

Le syndicalisme doit accroître sa présence

par Raymonde Lorrain

ST-HYACINTHE — Si la démocratie est un régime sérieux, les corps intermédiaires ont une place à y prendre, en participant à la vie politique et à son évolution.

Ce fut l'idée émise, par M. Guy Bourassa, professeur de sciences politiques à l'Université de Montréal, à un colloque sur le rôle du syndicalisme dans le monde actuel, cadrant avec la Semaine Syndicale qui eut lieu à St-Hyacinthe du 21 au 27 février.

Face à la montée de l'Etat, estime le conférencier, les syndicats et les autres groupes doivent jouer un plus grand rôle, si l'on ne veut pas tendre vers une certaine dictature. Selon lui, il faut que l'Etat demande l'opinion des groupes.

Pour permettre une participation adéquate des organismes aux décisions gouvernementales, M. Bourassa proposa plusieurs formules.

Notamment, il insista sur l'organisation de la vie régionale à l'aide de centres régionaux où chaque ministère pourrait avoir son bureau de décision qui devra tenir compte des opinions, exigences des citoyens, des problèmes particuliers.

La création d'un conseil économique et social groupant toutes les associations qui discutent la politique serait, selon le conférencier, urgente.

On pourrait aussi envisager que le Conseil législatif devienne l'assemblée des groupes intermédiaires dont la représentation pourrait être établie au prorata de leurs membres.

LE COMITE régional d'éducation est en pleine activité de ce temps-ci. Une importante session d'étude a eu lieu les 2, 3 et 4 avril écoulés au coeur du Saguenay, soit dans la ville d'Alma. Le comité d'éducation croit que plus de 150 délégués et officiels du mouvement régional ont participé à ces assises. Le thème de cette session intensive a porté sur la démocratie syndicale.

● Parmi les conférenciers de cette fin de semaine d'étude on remarquait M. Adrien Plourde, v.-présid. de la CSN et président de la Fédération de la métallurgie; Me Jean-Paul Lalancette, directeur régional de la CSN; M. Henri Vachon, président du Conseil régional des syndicats nationaux et M. Roch Bergeron, directeur du service régional d'éducation.

L'UN DES sujets qui reviennent le plus dans les assemblées des différents syndicats, surtout ceux du papier, est certainement la décision du premier ministre de la province qui accorde deux permissions pour le travail continu dans les usines à papier le dimanche. Plusieurs syndicats de la région ont pris position sur cette question et même des émissions de télévision ont été préparées.

Au Royaume du Saguenay

● Lors de l'assemblée régulière du Conseil régional des syndicats nationaux de la région, les délégués se sont déclarés très surpris de la réponse de M. Lesage à une protestation du conseil au sujet du travail le dimanche dans les usines à papier. M. Lesage qui a répondu au syndicat de la région du Saguenay l'a sans doute fait sous le coup de la colère, car "il est inadmissible que le premier ministre de la province réponde à une protestation de cette façon", a déclaré un délégué.

DANS sa lettre d'accusé de réception, le Conseil régional fait remarquer à M. Lesage que son rôle de premier ministre "est de recevoir les plaintes des mouvements représentatifs; de fournir les critères qui peuvent l'avoir guidé dans sa décision; que la référence à Karl Marx est

déplacée et jugée inopportune et ne fait que nous rappeler le régime duplessiste; que le travail du premier ministre n'est pas de relever une faute de français dans la lettre du 23 février et que l'instruction des travailleurs d'usine ne rivalise pas avec celle des professionnels". Le conseil espère recevoir une meilleure réponse à sa demande.

● Devant le travail qui attend les congressistes pour le prochain congrès des syndicats nationaux du Saguenay-Lac St-Jean, les délégués ont décidé de prolonger le congrès d'une journée. Le prochain congrès aura lieu à St-Félicien les 15, 16 et 17 mai prochain.

LA CSN sera priée de faire les pressions nécessaires pour que le gouvernement fédéral accorde une ristourne de 3% sur les prêts hypothécaires consentis comme le fait le gouvernement provincial. Cette résolution du Conseil régional des syndicats nationaux du Saguenay se base sur la hausse constante des taxes municipales et scolaires qui est survenue à chaque année depuis bientôt dix ans. Il semble que ce remboursement d'intérêts permettrait à plusieurs travailleurs de conserver leur propriété.

Guy GAGNE

"Vous assurer à L'Assurance-Vie Desjardins, c'est placer votre argent chez vous"

En '64, les ristournes aux assurés augmentent de 30%

En '64, l'actif augmente de 22%

En '64, l'assurance en vigueur augmente de 16%

Les chiffres parlent éloquentement!

points saillants du rapport 1964 / L'Assurance-Vie Desjardins

	1964	1963	1958
Actif	\$ 22,002,415	\$ 18,023,415	\$ 6,277,309
Revenus	15,259,765	12,781,472	4,426,846
Réclamations sur contrats	7,690,873	6,574,567	1,579,020
Dividendes aux assurés	1,372,498	1,060,724	417,480
Assurance en vigueur	1,326,118,103	1,148,014,878	465,757,481

d

Siège social: Lévis, Canada

Les grévistes de St-Tite

Une bizarre expérience de justice!

LES travailleurs de la manufacture de chaussures Boulet, à Saint-Tite, ont eu une bizarre expérience du fonctionnement de la justice québécoise.

On se rappelle qu'en septembre 1963, 106 des quelque 125 employés de cette entreprise familiale adhéraient à un syndicat de la CSN. Quelques mois plus tard, en janvier, le syndicat était reconnu, malgré l'opposition de la compagnie. Mais au cours de neuf mois d'efforts, il fut impossible d'engager de véritables négociations, et la grève fut déclarée au début de septembre.

Par la suite, la compagnie

n'épargna rien pour harceler les grévistes: listes noires adressées à d'autres entreprises de la région, injonction contre les grévistes et le directeur de la grève, poursuite en Cour criminelle contre certains membres du syndicat, procédures devant la Commission de relations de travail pour faire décertifier le syndicat, réclamation en dommages et intérêts devant la Cour supérieure; tous les moyens sont bons.

Un épisode est toutefois plus inquiétant que les autres. Le premier novembre, des chapelets appartenant à la famille Boulet (les propriétaires de la manufacture) sont endommagés par suite d'actes de van-

dalisme. On estime les dommages à cinq ou six mille dollars. La PP cherche immédiatement les coupables du côté des grévistes, et uniquement de ce côté. Ces derniers constatent que — coïncidence? — l'agent de la PP visite souvent le président de la compagnie.

Le 9 novembre, le président du syndicat, Jacques Sanscartier, et un autre gréviste, Justin Cossette, sont arrêtés sur la foi d'un seul témoignage. On les laisse en cellule pendant plus de 24 heures.

Le procureur de la Couronne exige une caution de \$2,000 pour chacun des accusés, qui ont tous deux bonne réputation en ville et n'ont

dossier judiciaire, alors qu'un grand nombre d'accusés d'actes beaucoup plus graves s'en tirent avec une caution de \$950.

Ce procureur de la couronne, Me Marcel Crête, est également le procureur et négociateur de l'association des manufacturiers de chaussures et en cette qualité, il avait agi comme porte-parole officiel de la compagnie Boulet pendant les brèves négociations.

Le témoin de la Couronne sur la foi de qui on avait accusé les deux grévistes, a fait par la suite une déclaration assermentée dans laquelle il affirme avoir rencontré le président de la compagnie Boulet aucun qui, au cours de la rencontre,

lui a promis "un bon montant" s'il prouvait que le président du syndicat et "sa gang" étaient responsables des actes de vandalisme.

Cette histoire a pris fin le 10 mars, alors que le juge Maurice Langlois de Trois-Rivières a jugé qu'il n'y avait aucune raison de condamner les grévistes, la preuve étant insuffisante.

Le directeur du bureau régional de la CSN dans la Mauricie, M. Roland Martel, en relatant ces événements, souligne qu'ils sont de nature à soulever des doutes sérieux dans l'esprit des travailleurs au sujet de l'impartialité de la justice: "Un travailleur ne pouvait-il pas penser, dit-il, que l'on risque de sacrifier les exigences de la recherche de la vérité, quand le procureur d'une compagnie qui s'oppose au syndicalisme se retrouve procureur de la Couronne et accusateur, dans une Cour de justice et avec l'aide de l'appareil policier, pour accuser le président du syndicat?"

Affiliation à la CSN

Les fonctionnaires indiquent leur préférence

LE SYNDICAT des fonctionnaires provinciaux du Québec revendique toujours sa pleine mesure en ce qui touche le droit d'association et son corollaire le droit d'affiliation à une centrale syndicale.

Le premier congrès du syndicat qui s'est tenu à Québec, les 12, 13, 14 et 15 mars dernier, a appuyé avec énergie les positions antérieurement prises par les dirigeants syndicaux dans leurs revendications auprès du gouvernement.

Dans son rapport moral, le président, M. Raymond Fortin, a voulu insister sur le droit d'affiliation.

"Il ne doit y avoir aucune équivoque sur ce point, a-t-il dit. Il ne servirait de rien de faire une bataille pour la reconnaissance d'un pareil droit s'il n'entraînait nullement dans nos intentions de l'exercer de façon pleine et entière".

Il a ajouté :

"C'est pourquoi nous favorisons de toutes nos forces l'affiliation de notre syndicat à une centrale et cette centrale ne peut être nulle autre que la Confédération des syndicats nationaux".

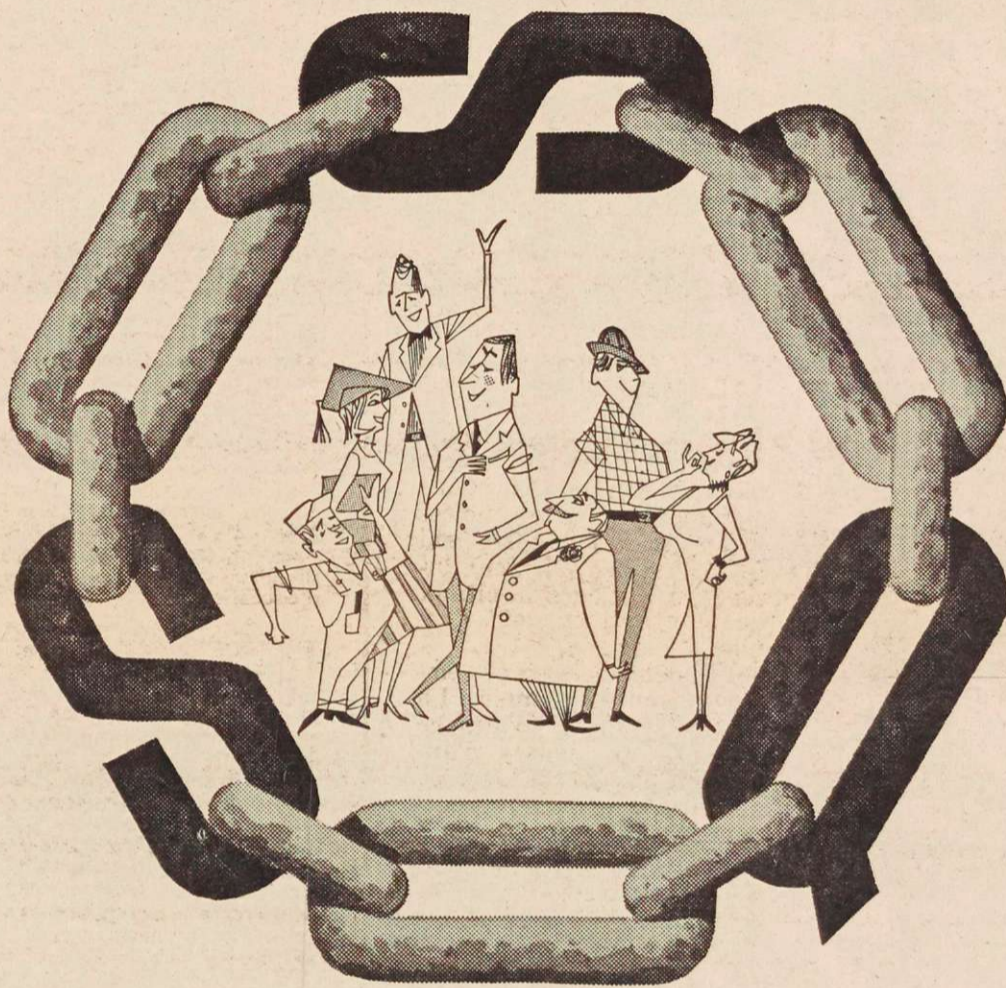
Jamais dans l'histoire syndicale de cette province, a affirmé M. Fortin, la nécessité d'une centrale n'aura été démontrée avec autant d'évidence que dans cette bataille qui a conduit à la libération des fonctionnaires.

"Nous réussirons à conserver à notre syndicat toute son authenticité, a-t-il dit, qu'en nous joignant aux milliers de travailleurs qui contribuent de toutes manières à la promotion sociale de tous les salariés".

Quant au choix de la CSN, il s'en est ainsi expliqué :

"Aucune centrale syndicale, a-t-il dit, ne peut mieux répondre par ses principes, son caractère, ses structures et ses multiples services, à la conception que nous nous faisons du mouvement syndical et aux aspirations que partage l'ensemble des fonctionnaires dans un Etat qui veut de plus en plus être lui-même et maître de ses destinées".

Le congrès a appuyé en commission et en séance plénière cette profession de foi de son président en revendiquant à nouveau le droit d'affiliation pour les fonctionnaires et en indiquant sa préférence pour la CSN dans le cas où tel droit leur serait reconnu par la législation en cours d'élaboration.



La chaîne qui vous protège...

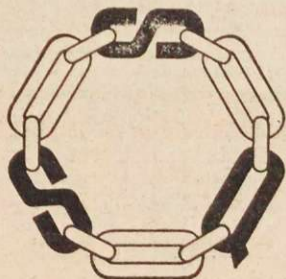
RAPPORT ANNUEL

	1962	1963	1964
Personnes assurées.....	177,088	206,406	230,884
Revenus.....	\$5,500,000	\$6,600,000	\$8,150,000
Paiements aux assurés....	\$4,400,000	\$5,600,000	\$6,850,000

ASSURANCES EN VIGUEUR

Vie-collective :	\$108,000,000
Décès-accidentel :	\$105,250,000
Salaire-hebdomadaire :	\$ 1,066,000
*Accident-maladie :	\$ 6,460,000

*(cotisations perçues 1964)



LA MUTUELLE SSSQ

ASSURANCE-GROUPE

LES SERVICES DE SANTÉ DU QUÉBEC

SIÈGE SOCIAL : QUÉBEC 2, P.Q. — SUCCURSALES : QUÉBEC, MONTRÉAL, SOREL, JONQUIÈRE, TROIS-RIVIÈRES

Les négociations progressent dans le transport



Roland Souchereau et Yvan Blain

Le 10 décembre, deux groupes d'employés du transport, ceux de la Commission de transport de Montréal et ceux de la Compagnie de transport provincial, adhéraient à la CSN. L'unité soudée dans la victoire devait se poursuivre au moment d'engager les négociations collectives.

Bien qu'auparavant ils appartenaient aussi à la même union, (une union du CTC), les deux groupes d'employés n'avaient jamais fait front commun dans les négociations. Leur adhésion à la CSN, et à la Fédération canadienne des employés de services publics, allait leur permettre enfin d'élaborer une politique commune.

L'objectif général de cette politique, c'est de placer les employés du transport en commun sur un pied d'égalité avec les autres employés de services publics, à Montréal et dans les autres villes du Canada et des États-Unis.

Les dirigeants de chacun des deux syndicats ont fait remarquer, au cours d'une conférence de presse tenue au début du mois dernier, que les employés des deux entreprises sont en retard de 25 ans, en matière de salaires et de conditions de travail.

Par exemple, la CTM est une

entreprise publique qui relève directement de l'autorité municipale de Montréal, et pourtant les employés de cette entreprise sont loin de jouir de conditions comparables à celles des employés municipaux. Bien plus, même si Montréal est la plus grosse ville du Canada, il y a plusieurs villes de moindre importance au pays où les employés du transport en commun sont beaucoup mieux traités que ceux de Montréal.

Quant à la Compagnie de transport provincial, c'est une entreprise privée, mais qui fournit un service public. Le président du syndicat de la CTP, M. Roland Souchereau, a fait remarquer que lui et ses confrères sont dans la situation inverse de celle qu'on observe habituellement. En général, a-t-il rappelé, les employés de la fonction publique — gouvernements et sociétés publiques — vont chercher leurs modèles et leurs objectifs dans les conventions collectives des grandes entreprises privées. Mais à la CTP, entreprise privée, les travailleurs cherchent ces critères de comparaison dans les conventions existantes dans la fonction publique.

Donc, aux deux entreprises, CTM et CTP, les employés réclameront des salaires et des conditions de travail qui recon-

naissent dans les faits les services qu'ils rendent à la population.

Ils n'ont pas eu cette reconnaissance jusqu'à maintenant. On n'a qu'à prendre le cas des chauffeurs d'autobus, ceux qui subissent les injustices les plus criantes.

A la CTP, par exemple, les chauffeurs n'ont aucun congé statutaire payé. Ils doivent être en devoir de 12 à 14 heures par jour, et ne peuvent jouir d'une vie familiale et sociale normale. Ils subissent aussi un régime d'assignation automatique dans lequel ils peuvent être appelés à loger dans une localité autre que celle où ils résident régulièrement, pour pouvoir effectuer des départs de cette localité le matin. Quand ils sont ainsi déplacés, la compagnie défraie le coût de la chambre dans l'autre localité pendant un mois seulement, après quoi les chauffeurs en cause doivent payer leur chambre eux-mêmes ou déménager leurs familles à leurs propres frais.

Quant aux chauffeurs de la CTM, ils sont eux aussi tenus de rester à la disposition de l'employeur pendant 12 à 14 heures par jour, bien qu'ils ne soient payés que pour les heures où ils voyagent effectivement.

PRIX DES BILLETS

Les négociateurs des syndicats ont déclaré, au cours de la conférence de presse du mois dernier, que les travailleurs de la CTM et de la CTP se rendent compte que leurs demandes peuvent signifier une hausse éventuelle du coût du service. Cependant, ils savent également que les usagers du transport en commun comprennent que l'équilibre budgétaire d'un service public quel qu'il soit ne doit pas s'obtenir au détriment des exigences normales que la vie impose à tout citoyen.

Mais comme le faisait remarquer le vice-président de la Fédération des services, M. Jean-Robert Gauthier, rien ne force les dirigeants de la CTP et de la CTM de hausser le prix des billets pour rencontrer les demandes des syndiqués.

Ces entreprises peuvent avoir recours à d'autres moyens, comme d'améliorer leur administration ou, dans le cas de la CTM, d'obtenir des subsides du gouvernement. On subventionne bien les chemins de fer — afin, entre autres, de ne pas hausser les frais des compagnies qui s'en servent pour transporter leurs produits — pourquoi ne subventionnerait-on pas un service si essentiel à la communauté, aux travailleurs, aux écoliers ?

L'Hydro-Québec dépose en "preuve" les clauses arriérées du contrat de l'UNESP

M. Ls-Geo. Prévost, président de l'Association des Employés de la compagnie d'électricité Shawinigan (CSN) nous informe que le tribunal d'arbitrage qui étudie le conflit entre la compagnie d'électricité Shawinigan et l'Association des Employés (CSN) tire à sa fin.

La compagnie a continué sa preuve les 29 et 30 mars 1965. L'exposé sur les salaires, sur les conditions de travail et sur la convention collective pour toutes les clauses d'intérêt général est à peu près terminé. Le 8 avril prochain une autre séance doit avoir lieu où la compagnie doit faire entendre des témoins sur les demandes très spéciales, sur les conditions de vie, qui ont été faites par les employés qui travaillent au Rapide-Blanc.

Le principe de la rétroactivité a été admis devant le tribunal d'arbitrage. La compagnie a suggéré qu'une compensation globale soit payée à tous les employés pour la période s'étendant du mois de novembre 63 au 31 décembre 1964. La compagnie a suggéré également qu'un montant global soit versé du 1er janvier 1965 au 31 décembre de la même année pour des ajustements de salaire suivant l'évaluation des tâches qu'elle a faite, et enfin elle a suggéré que, du 1er janvier

1966 au 31 décembre 66, une augmentation de \$0.07 l'heure soit payée.

Pour les clauses essentielles de la convention la compagnie s'est basée sur des clauses dérivées de la convention qu'elle a signée avec des unions rivales à l'Hydro-Québec pour faire son exposé devant le tribunal d'arbitrage.

La compagnie par son attitude confirme les craintes qu'avaient les employés de la compagnie d'électricité Shawinigan de se faire imposer la convention de l'UNESP. Ces craintes ont été exprimées pendant deux ans au cours de la lutte intersyndicale.

Nous avons maintes fois dit aux employés, en votant pour l'UNESP c'est son contrat qui

nous sera imposé. Il est donc évident qu'en votant pour conserver leur Association, les employés de la Shawinigan voulaient conserver les droits acquis et non avoir comme héritage les clauses arriérées du contrat que leur propose aujourd'hui l'Hydro-Québec.

Ce que nous avons prévu s'est produit devant le tribunal d'arbitrage, la compagnie n'a pas essayé de faire de preuve, elle a tout simplement dit: c'est ce que nous avons à l'Hydro-Québec en déposant des clauses existantes de sa convention avec l'UNESP, c'est ce que nous avons déjà et c'est ce que nous désirons avoir.

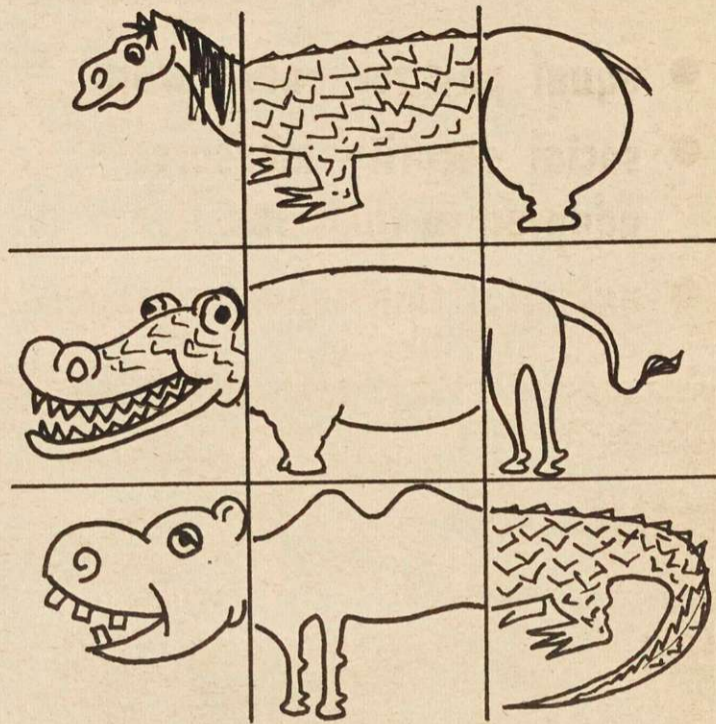
M. Prévost affirme que si les employés acceptaient la politique qu'on tente d'établir dans l'électricité, par les dirigeants de l'Hydro-Québec, ce serait une perte pour les droits déjà acquis, leurs salaires en souffriraient (les gens de la Shawinigan) et ils descendraient au niveau des conventions déjà signées par les unions adverses.

M. Jean Marchand, président de la C.S.N., déclarait au cours de journées d'étude tenues à la Bastogne, le 15 février 1964: "La note des frais de la nationalisation ne doit pas être payée par les travailleurs des compagnies nationalisées."

FUTURS FIANCES

Meubles, diamants, tapis, draperies, réparations de bijoux, meubles de style, vaisselle, etc. Venez, téléphonez, écrivez. C'est facile, ça coûte moins cher! **Société d'Escomptes des unions ouvrières**, 8299, Saint-Denis, angle Guizot. - Tél. 384-0621.

CONCOURS



JEU NO 1, DANIEL GALARNEAU (7½) R.R. no 2, Victoriaville, recevra la récompense promise au gagnant de notre jeu no 1 — Son nom fut choisi au hasard parmi les participants de ce concours.

CE MOIS-CI. Tous ceux qui désirent participer à notre concours et tenter de gagner pour une valeur de \$10. en beaux livres d'enfants offerts par le journal "Le Travail", n'ont qu'à reconstituer, comme il se doit, les animaux représentés ici.



JEU NO 2, CLAUDE LACROIX (12 ans) 679, de la Bruyère, app. 2, Sherbrooke, s'est mérité notre prix pour son beau travail que nous reproduisons sur cette page.

CE MOIS-CI. Afin de mieux vous connaître, dessinez-nous les activités sportives, industrielles, etc. typiques de votre région. Le gagnant recevra par la poste du matériel d'artistes pour un montant de \$10. offert par le journal "Le Travail"

CONCOURS 4364 RUE ST-DENIS MONTRÉAL

— AVRIL 1965

JEU No 1

JEU No 2

Nom	Nom
Prénom	Prénom
Adresse	Adresse
Age	Age

The requests of working women

- equal pay for equal work
- social security measures adapted to their sex
- nurseries and school canteens



THERE are 500,000 working women in the province of Quebec only — half of whom are married — and we know almost nothing about them, said Jean Marchand, president general of the CNTU, at a recent discussion meeting organized by the education committee of our central organization.

This information meeting, in which also took part two working mothers, Mrs. Thérèse Gagnon and Mrs. Mariette Latendresse, as well as a social worker with a family and a working wife, had been organized so that working women may have an opportunity to make known their true working conditions and whatever assistance they expect both from the State and from the syndicates.

Their wishes are mostly all the same. First, recognition of the equal-work-equal-salary principle. The debate on that question has shown once more to CNTU leaders that this principle was far from being adhered to, most particularly in the textile industry where women are hired in order to keep salaries lower.

The second point of discussion was that of social security measures adapted to their sex, such as maternity leave, part time employment, prohibition of night work, the setting up of nurseries by either the provincial government, the municipalities or the employers when the number of working mothers warrants it, as well as increasing the amount of school canteens.

However, these can only be obtained if the government is fully informed on the actual working conditions of women in permanent employment. Stating once more the wish expressed at the last CNTU convention, the president promised that the CNTU would demand a complete enquiry on the working conditions of women in Quebec in its next brief to the government which is to be presented in a few months. Moderator Jean-Paul Lefebvre asked the assembly if it was in favour of such an enquiry. The assembly, composed in its larger part of working women, voted in favour and the CNTU undertook to submit this wish to the government.

Paying for the children's schooling

Whether we are in favour or against the work of women, said Mr. Jean Marchand, has become beside the point. There are two million WORKING women in Canada, no matter if we like it or not. I would even go further, added Mr. Marchand and say that "should women stop working at a moment's notice, they would create the greatest economic crisis we have ever known". Why do they work before and after they are married, and even after their family is brought up? For many reasons, the first of which is certainly economic.

"I had no choice" says Mrs. Mariette Latendresse, mother of three (16, 18 and 20 years old), a social worker who resumed full time work when her youngest child was about twelve. "Either my sixteen-year old son or myself had to go to work.

by
Solange Chalvin

So I forgot all my old prejudices. There could be no hesitation: my son and my two other children had to remain at school, and it was too much for one salary".

It was no fancy either that sent back to work Mrs. Thérèse Gagnon who, at the death of her husband, found herself in charge of a family of six, from two to eleven years old: she needed the income. Mrs. Gagnon told of the hard conditions facing widows left with a definitely inadequate allowance from the Family and Welfare Department. Thus we learned that a family of seven gets a mean living allowance of \$39 a week; the pension for a child from five to twelve is \$5 a month, while the ridiculous amount of \$2.50 a month is granted for a baby up to five years old. These figures roused great indignation among the attending women who are quite aware of the cost of living and know very well that \$2.50 a month will not even buy a baby's milk. Mrs. Gagnon's view is that the problem of widows, whether they work or not, will not be solved as long as there is no specific section for them in the Family Department.

In addition to financial assistance, these women, heads of family, need legal advice, assistance from social workers, and organized services such as nurseries and school canteens, since they generally cannot afford to get help on their meager salary.

Consequential effects on the husband or the children

Mr. Roland Morency, a social worker with the "Société d'orientation et de réhabilitation", and whose wife is working, commented on the new role that has to be assumed by the husband of a working woman. First, said Mr. Morency, one must be realistic and accept the fact that the number of working women is rapidly increasing. It is a world wide phenomenon against which there is nothing we can do. On the contrary, pursued Mr. Morency, I think it is quite normal that a woman, who is less and less a slave of domestic chores, should work to improve the living conditions of her family. In lots of cases the mother's salary helps clearing the debts, then buying a house and paying for the children's schooling, when it is not for the family vacations that could not be afforded otherwise. One must learn to wash the dishes, run the vacuum cleaner and eat more standard meals. But this is certainly much easier, said Mr. Morency, than having to withdraw a sixteen-old son from school and throw him, unprepared, in the labour world, or still constantly having to cut down on the food or vacation budget in order to make both ends meet.

The husband!

It seems however that if the work of a woman is to be successful, it is necessary that the husband willingly agree to it and even encourage her to do so. As for the children, says Mrs. Latendresse, the difficulty is that there is in Quebec no appropriate service, and each woman has to manage alone, or perhaps with the help of her family or her in-laws, to secure a nursery for her children when they come back from school or at noon time. If there were such services as is the case in several European countries, the task of the working woman would be much easier.

According to Mrs. Latendresse, whose work brings her to meet hundreds of families each year, it is not true to say that there are more delinquents in families where the mother is working; they are found in greater number in families where the parents are divided and they are lacking affection. On the other hand, the child of a working mother acquires a marked sense of responsibility. Less pampered, he shares earlier in the domestic chores, runs errands, carries out small jobs alone, and gradually learns to get along by himself.

Few questions only were brought up in this discussion meeting organized by the education committee. There is no doubt that the government enquiry requested by the CNTU will throw some light on the real problems of these 500,000 Quebec women workers. This is a first step towards a more rational organization of women's work. Social security measures adapted to their new functions would perhaps put them in a position to assume more easily their double task of householder and part or full time worker.

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

PÉRIODIQUES

Cette agence spécialisée des Nations Unies rassemble des informations sur les problèmes relatifs au travail et en assure la diffusion.

Voici la liste complète des abonnements offerts pour l'année 1965 !

Revue Internationale du Travail. Mensuel.....	\$ 6.00
Bulletin Officiel. Trimestriel.....	\$ 5.00
Procès-verbaux du Conseil d'Administration. De session à session.....	\$ 6.00
Série Législative. Tous les 2 mois.....	\$ 7.50
Annuaire des Statistiques du Travail. Annuel Cartonné.....	\$ 6.00
Relié toile.....	\$ 7.00
Documents de la Conférence Internationale du Travail.....	\$20.00

MAINTENANT EN VENTE !

Abonnement global..... \$50.00

Ces publications et plusieurs autres sont en vente chez l'Imprimeur de la Reine, Ottawa, et aux librairies suivantes du Gouvernement canadien :

- Ottawa: Edifice Daly, angle Rideau et Mackenzie
- Toronto: Edifice Mackenzie, 36 est, rue Adelaide
- Montréal: Edifice Aeterna-Vie, 1182 ouest, rue Ste-Catherine
- Winnipeg: 497, avenue Portage (Mall Centre)

INTERNATIONAL LABOUR ORGANIZATION

PERIODICALS

As a specialized agency of the United Nations, the I.L.O. collects and disseminates publications about labour and social conditions.

Here is the complete series of subscriptions offered for the year 1965 !

International Labour Review. Monthly.....	\$ 6.00
Bulletin of Labour Statistics.....	\$ 3.00
Official Bulletin. Quarterly.....	\$ 5.00
Minutes of the Governing Body. Sessional.....	\$ 6.00
Legislative Series. Bi-monthly.....	\$ 7.50
Yearbook of Labour Statistics. Annually. Paperback.....	\$ 6.00
Clothbound.....	\$ 7.00
Documents of the International Labour Conference	\$20.00

NOW AVAILABLE !

Global subscription..... \$50.00

These publications and many others are available at the Queen's Printer, Ottawa, and at the following Canadian Government Bookshops :

- Ottawa: Daly Bldg., corner Rideau - Mackenzie
- Toronto: Mackenzie Bldg., 36 Adelaide St. East
- Montreal: Aeterna-Vie Bldg., 1182 St. Catherine Street West
- Winnipeg: 497 Portage Avenue (Mall Centre)

CIVIL SERVICE in this province will never be what it used to be



THE first convention of the "Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec" held in Quebec City about the middle of March, left no doubt that something irreversible has taken place in the Quebec civil service.

Trade-unionism has been there...

Civil service in this province will never again be what it used to be. Never again will the condition of provincial civil servant become the mess in which generations of workers, white collars or blue collars, have been helplessly entangled.

We are witnessing here a radical change which is just beginning, and reaches to the very core of this Quebec State on which are built the greatest hopes.

"It is not without a feeling of pride, said the president of the Syndicat des fonctionnaires at the opening of the convention, Friday March 12, that we look back on this first period of our short history."

"Four years of hard work, he continued, of wavering, of groping in the dark".

But also four years continuously supported by an unflinching faith in the possibility of building a genuine labour group.

A four-year challenge to the wisdom of experts, as well as the distrust and pessimism of a class that had for so long been deceived by false promises, said Mr. Raymond Fortin.

Two main questions took priority at the first convention of the Syndicat des fonctionnaires provinciaux :

— the famous specific legislation which is now being studied in a special committee appointed by the government;

— the syndicate's own structures.

These questions were the subject of thorough reports which have been carefully studied in commissions, as well as recom-

mendations approved by the convention in plenary session.

The two questions are more inter-related than would appear at first sight. One may think in fact that if civil servants are to reach their objectives as regards the "specific legislation" which is to govern their relations with the employer State, they will more likely have to show a strong syndicate, and therefore provide themselves with the necessary structures to facilitate such mobilization.

The convention was very clear as to the legislation which is at present being negotiated with the government.

An extremely thorough report was submitted to the delegates by the professional director of the syndicate, Mr. Raymond Parent.

Briefly, it can be said that this report re-states in detail all the positions previously taken by the Syndicate since its foundation.

In summary the syndicate's members ask that the same rights be recognized to them as to all other categories of workers: right of association, of affiliation to a central organization, right to free negotiation, and to strike in case of failure of negotiations.

In terms of legislation, these objectives would only require three or four amendments to the actual Labour Code (bill 54), of which Mr. Parent said that it only mentioned civil servants to tell "the rights which are not recognized to them".

The Civil Service Act would then have to be amended so that its provisions be subordinated to the collective labour agreement.

As for the Civil Service Commission, in the prospect of a collective agreement regime as desirable to the syndicate members, it would become a mere recruiting, selection and improvement agency.

So far, so good...

...except that these legislative aims are in complete opposition with the conclusions of a report submitted in June last to the government by a parliamentary committee on labour relations in public services.

This committee, headed by Mrs. Claire Kirkland-Casgrain, then State Minister in Mr. Lesage's cabinet, suggested rather that he present Civil Service Act be broadened to include statutory regulations governing the main working conditions of civil servants.

The syndicate, definitely dismissing this formula, thus explains its opposition.

Such an idea, it has pointed out, stems from too static a conception of labour relations. In addition, there is a major danger that political influences may affect the negotiations between the State and its employees.

Quebec civil servants claim the full right of association

THE "Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec" is still claiming the full exercise of the right of association as well as its corollary, the right of affiliation to a central organization.

The positions previously adopted by the syndicate leaders in their appeals to the government were strongly supported at its first convention on March 13, 14 and 15 last.

President Raymond Fortin, in his report, stressed the right of affiliation.

"There should remain no misunderstanding on that point, he said. There would be no use fighting for recognition of this right if we did not intend to make full use of it".

And he added:

"This is why we strongly favour the affiliation of our syndicate to a central organization, which can be no other than the Confederation of National Trade Unions."

Never in the history of the Quebec labour movement, said Mr. Fortin, was the need for a central organization so clearly shown than in the struggle which led to the freedom of civil servants.

"Our syndicate can only remain genuine if we join the thousands of workers who are already contributing in various ways to the social promotion of all salaried workers".

And he thus explained their choice of the CNTU:

"No labour organization, he said, is better qualified, because of its principles, its character, its structures and many services, to meet our conception of the labour movement and the aspirations shared by all civil servants in a State which more than ever tries to be itself and master of its own future."

This statement was supported, both in commission and plenary session, by the convention which once more claimed for civil servants the right of affiliation, and expressed its choice of the CNTU in case such right were to be recognized in the legislation now in process.

If working conditions are set by legislation it will be necessary to go to Parliament to have them amended. Either the government agrees to amend the legislation, and then why would it not assume the same obligations through a collective agreement? Or it does not agree with the amendments requested by civil servants, in which case the parliamentary opposition would get in the picture.

"Without under-estimating the concept of Her Majesty's loyal opposition, pursues the syndicate's report, we feel that if orderly and positive labour relations are to be established, public service syndicates must negotiate with the government in power."

How could this dilemma be solved?

It seems fair to think that it will be solved to the advantage of civil servants only if the latter are in a position to show that they really want what they want.

Hence the importance for the syndicate of providing itself with structures that will ensure its vitality and make collective action possible.

Up to now, the structures of the Syndicat des fonctionnaires aimed rather at getting union recognition from the Labour Relations Board.

Hence the departmental sections with their regional and provincial executives.

But these structures were very heavy, and even artificial; they had in addition the inconvenience of leaving to themselves thousands of civil servants outside the two great centres of Quebec and Montreal.

Furthermore, these structures encouraged the distinction between "civil servants" and "workers" through parallel representative organizations having no ties between them.

This question was brought before the convention and gave rise to lively discussions, since the proposed changes already ran counter to well established habits.

According to the structures proposed at the convention, the regional section is the basic unit of the syndicate.

This regional section may be "departmental", that is, include employees of a sole department, only if it can group two hundred members.

Otherwise, the regional section becomes "interdepartmental".

This standard also applies to "civil servants" and "workers" categories who would form separate regional sections.

A detailed study of present syndicate membership shows that there would be 25 regional sections among civil servants (including seven outside Montreal and Quebec), and 24 sections among workers (16 of which outside the two great centres).

There would remain to join all these sections through a provincial council and set the standards for representation at the convention which would be the supreme authority of the syndicate.

The union council be composed of a delegate designated by each regional section, the latter being authorized to designate a second director if they have 500 members or more.

As for the provincial council, it would be composed of delegates from each regional section, according to a scale that would take into account the total membership of each section.